25e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 44 — 29 OCTOBRE 1903
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

LA PREMIÈRE ENCYCLIQUE DE PIE X

E Supremi Apostolatus [1]

Pour la première fois depuis son élévation au Souverain Pontificat, Pie X vient d'adresser la parole à l'Episcopat catholique. Ce qui frappe tout d'abord dans son Encyclique, c'est la netteté du but qu'il poursuivra, la résolution qu'il mettra à l'atteindre et le genre de moyens qu'il y emploiera ; c'est ensuite la clarté et l'enchaînement des idées, la vigueur et la souplesse de style, le soin constant qu'a le Pape d'appuyer sa pensée sur la sainte Ecriture.

I. — Au début de son Encyclique, Pie X rappelle les efforts qu'il fit pour détourner de lui la charge si lourde du Pontificat suprême ; il s'approprie les sentiments exprimés par saint Anselme de Cantorbéry quand il se vit contraint, malgré ses répugnances et ses oppositions, d'accepter l'honneur de l'épiscopat. Nul langage, effectivement, ne pouvait mieux exprimer les sentiments de Pie X au moment de son élection : « Vaincu, moins par la violence des hommes que par celle de Dieu, contre laquelle nulle prudence ne saurait prévaloir, après avoir fait tous les efforts en mon pouvoir pour que ce calice s'éloigne de moi sans que je le boive, je ne vois d'autre détermination à prendre que celle de renoncer à mon sens propre, à ma volonté, et de m'en remettre entièrement au jugement et à la volonté de Dieu. » Telle fut, après l'élection, la détermination de Pie X.

Ses raisons de décliner le fardeau étaient son indignité, surtout pour succéder à un pontife comme Léon XIII qui s'imposa, par la grandeur de ses œuvres, à l'admiration même de ses adversaires, — et la condition funeste de l'humanité à l'heure présente ; elle est travaillée d'un mal qui la ronge jusqu'aux moelles et l'entraîne à sa ruine : l'abandon de Dieu et l'apostasie.

II. — Confiant dans le secours de Dieu, il met la main à l'œuvre et fait la déclaration suivante : « Nous déclarons que Notre but unique, dans l'exercice du suprême Pontificat, est de *tout restaurer dans le Christ* afin que *le Christ soit tout et en tout.* Il s'en trouvera sans doute qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être, et qu'avec le secours divin Nous ne serons rien autre chose, au milieu des sociétés humaines, que le ministre de Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts ; leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi, si l'on Nous demande une devise, traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : « *Restaurer toutes choses dans le Christ.* »

Telle est la *pensée-mère* du Pontificat qui commence : pensée destinée à être féconde et déjà singulièrement opportune, parce qu'elle est la vérité contradictoirement opposée à la grande erreur du moment. Quand le monde dit de tous côtés et sous toutes les formes qu'il ne veut plus du Christ dans le gouvernement des sociétés, Pie X déclare qu'il travaillera de toutes ses forces à leur rendre le Christ. La lutte restera dure ; mais ni le courage ni la constance ne manqueront au Vicaire du Christ.

Pour cette œuvre, le Pape compte sur les évêques auxquels il expose, d'abord la nature de la lutte, puis les moyens de la soutenir et de la mener à bonne fin.

III. — Le caractère de la lutte, c'est « la guerre impie qui a été soulevée et qui va se poursuivant presque partout contre Dieu. De nos jours, il n'est que trop vrai, *les nations ont frémi et les peuples ont médité des projets insensés* contre leur Créateur, et presque commun est devenu ce cri de ses ennemis : *Retirez-vous de nous.* » On

[1] Pour cette Encyclique comme pour les précédentes, nous ne donnons pas le texte, que nos lecteurs auront sous la main, mais une analyse qui leur permette d'en saisir l'ensemble sans effort et d'en comprendre plus facilement les détails. Ce sont les conditions essentielles d'une lecture intelligente et exacte du document lui-même.

rejette tout respect pour Dieu, on ne tient aucun compte de sa souveraineté, on veut abolir son souvenir et jusqu'à sa notion.

Il y a là et dans les attaques contre la religion, un commencement des maux annoncés pour la fin des temps : prenant déjà le caractère de l'Antechrist, l'homme s'élève au-dessus de Dieu et se met à sa place.

L'issue de la lutte n'est pas douteuse. L'homme peut violer les droits suprêmes du Créateur, mais au Créateur reste toujours la victoire : « La ruine plane de plus près sur l'homme, justement quand il se dresse plus audacieux dans l'espoir du triomphe. » Si Dieu ferme les yeux sur les péchés des hommes, un jour vient où il s'éveille et « *brise la tête de ses ennemis*, afin que tous sachent que *le roi de toute la terre c'est Dieu, et que les peuples comprennent qu'ils ne sont que des hommes.* »

Il faut hâter l'œuvre divine par la prière, et surtout par la parole et par les œuvres.

S'employer à cette œuvre divine, c'est travailler aussi à l'avantage de la société.

Pour rétablir, dans les choses humaines, la paix, qui a pour fondement la justice et qui est la tranquillité de l'ordre, il faut ramener les sociétés au respect de la souveraineté divine.

Mais on ne peut y réussir que par Jésus-Christ. Et l'unique voie pour aller à Jésus-Christ est l'Eglise qu'il a fondée.

Il faut donc ramener les sociétés humaines à l'Eglise, qui les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu.

Telle est la tâche pour laquelle Pie X requiert le concours des évêques. Et il leur en indique les moyens.

IV. — Le premier est de former le Christ dans l'âme des prêtres, qui ont à le former dans les autres.

Que le zèle des évêques se porte avant tout sur les séminaires ; qu'ils y fassent fleurir côte à côte l'intégrité de l'enseignement et la sainteté des mœurs.

Que, dans les appels aux ordres, ils aient en vue uniquement Dieu, l'Eglise et le salut des âmes.

Qu'ils enflamment de zèle les jeunes prêtres sortant du séminaire pour Dieu et la conquête des âmes. Pie X promet de veiller à ce qu'ils ne se laissent pas surprendre aux manœuvres insidieuses d'une science menteuse qui s'efforce de frayer les voies au rationalisme et au semi-rationalisme. Il loue ceux qui se livrent à des études utiles dans toutes les branches de la science pour mieux défendre la vérité ; mais ses préférences seront toujours pour ceux qui, « sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin. »

En faisant cette déclaration, Pie X a certainement voulu prévenir l'abus dans lequel tomberaient les prêtres qui, tout entiers à des études ou à des œuvres extérieures, croiraient avoir assez fait pour répondre à leur mission et ne se mettraient pas en peine de procurer aux âmes les bienfaits supérieurs du ministère sacré. L'*Ami du Clergé* peut se féliciter d'avoir souvent rappelé que la principale mission du prêtre est de travailler au salut des âmes et, tout en encourageant les études et les œuvres sociales, d'avoir toujours mis au premier rang l'étude des sciences sacrées et l'exercice du ministère ecclésiastique. La parole du Pape lui donne entièrement raison.

— Le second moyen est cet exercice même du saint ministère.

Le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux : combien sont hostiles à Jésus-Christ plus par ignorance que par malice ! « Ce ne sont pas les progrès de la science qui étouffent la foi, c'est bien plutôt l'ignorance ; tellement que là où l'ignorance est plus grande, là aussi l'incrédulité fait de plus grands ravages. C'est pour cela que le Christ a donné aux apôtres ce précepte : « Allez et enseignez toutes les nations. »

A l'enseignement, il faut joindre la charité. « L'Apôtre, exhortant Timothée, lui disait : *Accuse, supplie, reprends*, mais il ajoutait : *en toute patience*. Rien de plus conforme aux exemples que Jésus-Christ nous a laissés... Cette charité *patiente et bénigne* devra aller au devant même de ceux qui sont nos adversaires et nos persécuteurs. Peut-être se montrent-ils pires qu'ils ne sont... Pourquoi n'espérerions-nous pas que la flamme de la charité dissipe enfin les ténèbres de leur âme et y fasse régner, avec la lumière, la paix de Dieu ? »

— Le troisième moyen de la rénovation des peuples par le Christ, c'est le concours des fidèles travaillant à cette œuvre sous l'autorité et la direction des évêques, particulièrement des associations catholiques approuvées et bénies par les prédécesseurs de Pie X, et que lui-même désire voir se multiplier dans les villes et les campagnes.

Il leur demande d'agir par la pratique de tous les devoirs du chrétien, par la profession ouverte de la foi, par l'exercice de la charité sous toutes ses formes. C'est par l'exemple, plus que par la profusion et la subtilité des discussions, qu'ils entraîneront. La loi du Seigneur étant observée, les intérêts même temporels s'en ressentiront très heureusement ; l'Eglise retrouvera la liberté qui lui est due et le Pape aura ainsi pourvu au bien de la religion, au bonheur et à la sécurité des peuples.

V. — La rénovation du genre humain en Jésus-Christ ne peut venir que de Dieu ; il faut lui demander cette grâce par les mérites de Jésus-Christ, par l'intercession très puissante de sa divine Mère, par l'intercession de saint Joseph et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

En recommandant l'intercession de la sainte Vierge, Pie X confirme les prescriptions de Léon XIII consacrant le mois d'octobre à l'auguste Vierge et ordonnant dans toutes les églises la récitation du Rosaire.

L'Encyclique se termine par la bénédiction apostolique.

VI. — On s'est demandé si le Pontificat de Pie X continuerait celui de Léon XIII, ou si le nouveau Pape imprimerait à l'Eglise une direction nouvelle. Question fort oiseuse : les papes se succèdent, mais l'œuvre qu'ils poursuivent reste la même. Ils peuvent différer l'un de l'autre par quelques côtés secondaires ; mais ils tiennent et appliquent les mêmes principes qui sont immuables. La différence des circonstances, la marche des événements peuvent leur suggérer dans la pratique des moyens divers ; mais ils obéissent à la même sagesse de l'Esprit-Saint qui les assiste. A n'en pas douter, l'œuvre de Léon XIII sera poursuivie par Pie X : c'est la loi générale qui se vérifie constamment dans l'histoire des papes successifs.

S'il en fallait d'autres preuves, on en trouverait une première dans l'éloge que Pie X fait de son prédécesseur dans le début de son Encyclique : « Comment ne pas Nous sentir profondément ému en Nous voyant choisi pour succéder à celui qui, durant les vingt-six ans, ou peu s'en faut, qu'il gouverna l'Eglise, avec une sagesse consommée, fit paraître une telle vigueur d'esprit et de si insignes vertus, qu'il s'imposa à l'admiration des adversaires eux-mêmes et, par l'éclat de ses œuvres, immortalisa sa mémoire ? »

Une seconde preuve est l'identité absolue du but que poursuivit sans cesse Léon XIII et de celui que se propose son successeur. Léon XIII n'a cessé de montrer aux sociétés et à leurs chefs que le salut ne se trouve pour elles que dans l'Eglise, sa doctrine et ses institutions. Pie X se propose de tout restaurer dans le Christ, par l'Eglise à qui le Christ « a confié sa doctrine et les préceptes de sa loi, lui prodiguant en même temps les trésors de la grâce divine pour la sanctification et le salut des âmes... Il s'agit de ramener les sociétés humaines, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Eglise ; l'Eglise à son tour les soumettra au Christ et le Christ à Dieu. » La conformité de vues ne saurait être plus parfaite.

On trouverait une troisième preuve dans les premiers actes de Pie X particulièrement en ce qui concerne la question sociale et la démocratie chrétienne. Il a confirmé les enseignements et les directions des deux Encycliques *Rerum novarum* et *Graves de communi* publiées par Léon XIII sur ce sujet, maintenu l'organisation donnée par Léon XIII à la démocratie chrétienne en Italie avec les mêmes cadres et les mêmes chefs.

On voit par là combien se trompent ceux qui croient apercevoir une orientation nouvelle dans l'Encyclique « *E Supremi Apostolatus* » de Pie X.

Y eût-il changement dans l'orientation du Pape, ce serait encore suivre Léon XIII que d'obéir en tout à son successeur. Nous n'avons qu'à prêter une oreille attentive et un cœur docile à la parole de Pie X en tout ce qu'il aura jugé bon de nous enseigner ou de nous commander ; c'est le moyen sûr de rester dans la bonne voie.

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ IV. — Le péché électoral

Les élections ne sont pas toute la politique, ni même, à y regarder de près, ce qu'il y a de plus important dans la politique. Il est grandement nécessaire sans doute de veiller avec un soin extrême au choix des hommes qui auront à exercer les redoutables fonctions de l'autorité sociale. Mais combien plus nécessaires sont les bons principes généraux de philosophie et de morale politique dont l'élection n'est en définitive qu'une application contingente ! Un mauvais député passe ; les erreurs et faux préjugés restent dans l'esprit, et c'est finalement aux fausses doctrines politiques, aux faux jugements du peuple en cette matière, que doivent être attribuées les élections mauvaises.

Aussi ne cesserai-je point de recommander à mes bien-aimés lecteurs d'apporter toute leur attention, toute l'énergie persévérante de leur zèle, à réformer de longue main l'éducation politique du suffrage universel, plutôt que de réserver des efforts tardifs, et souvent inutiles, pour le seul temps de la période électorale. Nous manquons absolument de sens philosophique, nous autres Français. Les causes prochaines d'un résultat déplaisant sont seules à nous intéresser, et, faute de voir d'assez haut ou assez loin, nous nous décourageons vite, nous portons des jugements « simplistes » sur des situations embrouillées, alors qu'un coup d'œil « intellectuel » plus profond nous révélerait les racines éloignées du mal et du même coup le remède, lent, mais efficace, qu'il réclame.

Ceci dit pour mettre toutes choses au point et n'avoir pas l'air de concentrer sur les élections tout le travail de notre enseignement et de notre action politiques, je me hâte de convenir que parmi les *faits* d'ordre pratique qui intéressent gravement la marche des affaires publiques dans nos sociétés contemporaines à gouvernement représentatif, les élections occupent à coup sûr le premier rang. Tant valent les élus, tant vaut leur administration, c'est évident, et comme cette administration, au cours d'une seule législature, peut gravement engager l'avenir en lançant la

marche des lois et des affaires dans une direction qu'il pourra être difficile, parfois impossible, de rectifier plus tard, on a raison de dire que, en fait, dans un pays de suffrage universel comme le nôtre, toute la politique pratique est dans les élections. Parlons donc des élections avec tout le soin qu'elles méritent et tâchons de dégager avec netteté la doctrine morale qu'elles comportent.

Y a-t-il un *devoir électoral* qui oblige en conscience tout électeur à voter ?

J'appelle *devoir électoral* l'obligation morale, pesant sur la conscience sous peine de péché, en vertu de laquelle un électeur est tenu d'apporter son concours à un vote.

En règle générale ce devoir est incontestable. S'il ne figure pas dans les listes des commandements de Dieu et de l'Eglise, c'est qu'à l'époque où ces listes ont été dressées le cas du devoir électoral ne se posait pas. Il mériterait bien d'y être inscrit aujourd'hui comme un des préceptes fondamentaux dont l'accomplissement importe le plus au bon ordre social, et, par contre coup nécessaire, à la bonne conduite morale des individus.

Analysons donc d'un peu plus près la nature du *précepte électoral*.

Il procède à la fois de la justice et de la charité, disons pour préciser : *per se* de la justice, *per accidens* de la charité. Ce n'est pas la justice distributive qui est ici en cause ; pas davantage la justice commutative, qui préside à la garde du tien et du mien, à l'équivalence arithmétique des échanges, à l'exercice du droit strict de propriété, celle enfin qu'on entend couramment dans le langage vulgaire par le mot « justice ». A côté des deux justices que nous venons de rappeler, distributive et commutative, il en est une troisième, la *justice légale*, qui a pour terme, dans son objet, le bien et le droit social, et pour effet propre, dans son sujet, de disposer la volonté des *citoyens*, en tant que *tels*, à rendre à la société ce qui lui est dû.

La société et le sociétaire sont en effet deux personnes morales, unies par de mutuelles et nécessaires relations et qui ont par là-même, l'une à l'égard de l'autre, des droits à exercer, des devoirs à remplir. Le rôle très effacé de la personnalité du citoyen dans les sociétés antiques et au moyen âge n'avait guère permis aux philosophes d'avoir une conception bien nette de la *justice légale*, non plus d'ailleurs que de la plupart de nos problèmes sociaux contemporains. Juqu'à ces derniers temps même, on chercherait en vain chez nos plus célèbres théologiens les préoccupations de ce que l'on peut appeler la « casuistique électorale. »

Il n'en va plus de même à l'heure présente. L'autorité sociale, jadis trop fortement concentrée, au point de paralyser les justes initiatives individuelles des membres de la société, s'est désagrégée sous la poussée des révolutions. Le citoyen s'est dressé devant elle, lui demandant des comptes, lui imposant la direction souveraine de son vote. Ne parlons pas de duel, le mot sonne mal ; d'ailleurs il est trop fort. Disons qu'il y a désormais partie liée entre deux forces, nouvelles dans leur expansion : la *société* et le *citoyen*. Je ne dis pas si cette évolution du droit individuel a été, en fin de compte, bien profitable au bonheur des citoyens, étant données surtout les circonstances singulièrement troublées où elle s'est accomplie et continue de s'accomplir encore. C'est là un problème d'un autre ordre que nous n'avons pas à toucher ici. J'en ai d'ailleurs laissé entrevoir la résolution dans les précédents articles consacrés à la « morale du progrès. » Pour être plus précis, tenons-nous en aujourd'hui strictement au cadre de notre étude.

Cette évolution, cette sorte d'expansion, de plus en plus exigeante, des personnalités citoyennes en face de la société est un fait, qu'il faut constater et accepter tel qu'il est, mais un fait aussi dont aucun esprit raisonnable ne peut fuir les conséquences morales qu'il comporte.

A mesure que les droits politiques du citoyen se multiplient et acquièrent une plus profonde efficacité sur la marche des affaires publiques, les devoirs correspondants s'accroissent fatalement dans la même proportion. La société est une personnalité morale, supérieure à nous, vis-à-vis de laquelle nous avons à remplir des obligations de justice légale d'autant plus graves et nombreuses que notre responsabilité est plus étendue dans le concours que nos œuvres peuvent apporter à sa conservation, à son bien être, à la perfection matérielle et morale de sa vie.

Et ces services sociaux sont bien imposés par la vertu qu'on appelle justice légale, puisque, d'un côté, la société a le droit strict de les exiger de nous comme son bien propre, indispensable, la raison même de son existence, et que, d'autre part, cette sorte de justice a un tout autre objet formel que la « commutative » et la « distributive », d'où le spécificatif bien choisi par lequel on la désigne : justice *légale*.

L'électeur qui ne vote pas refuse donc à la société la coopération qu'elle exige de lui impérieusement. Il fait plus que négliger l'exercice d'un droit ; il commet une faute de conscience en passant outre à l'accomplissement d'un devoir. Beaucoup de gens s'imaginent que le droit est chose facultative, qu'on peut y renoncer comme à une sorte de privilège personnel. C'est une erreur profonde. Il est sans doute des droits qui sont de purs privilèges ; mais il en est d'autres aussi dont l'exercice, en certaines circonstances données, est moralement obligatoire. L'évêque a le droit de confirmer, le prêtre le droit d'absoudre. Peuvent-ils l'un et l'autre se soustraire, au gré de leurs caprices, à l'obligation rigoureuse de mettre leur droit en exercice ?

Chaque bulletin qui tombe dans l'urne est une goutte d'eau ajoutée ou retranchée à la chaudière de la machine sociale. Quiconque s'abstient de voter abandonne par là-même la machine aux

déraillements, à toutes les pannes, à tous les mauvais fonctionnements possibles.

D'autres sont là, dit-on, pour y pourvoir, à la place des abstentionnistes. — Erreur et crime ! Les autres ne votent que pour leur propre compte. Ils apportent leur goutte d'eau, rien de plus. Celles qu'on attendait des absents manqueront toujours. L'abstention est une désertion, une trahison irréparable.

Autre objection : Le dommage causé à la société par une abstention peut être très léger, nul même, si la majorité est acquise au scrutin indépendamment du bulletin qui manque.

Réponse 1° : Qu'en sait-on à l'avance, le plus souvent ? Rien ! L'électeur négligent, en présence de l'inconnu, du doute au moins, garde donc devant Dieu toute la culpabilité de son omission ; son péché est commis, grave peut-être, avant le dépouillement du scrutin. Le résultat du vote n'y change rien.

Réponse 2° : Le fait matériel de la majorité n'est pas tout dans la morale sociale d'un scrutin. La comparaison des chiffres obtenus par les idées en conflit a aussi son éloquence et sa profonde portée morale. Ne pas voter, c'est toujours enlever une unité à la majorité ou à la minorité, et par là-même causer socialement un dommage au bien public que l'une ou l'autre peut représenter.

Réponse 3° : En morale toute pratique qui généralisée conduirait à un mal grave est par là-même en principe gravement condamnée, même pour des cas isolés. Or, s'imagine-t-on le désastre social que serait la désertion des urnes en masse si un grand nombre d'électeurs s'avisaient de s'abstenir comme le fait un tel, M. X. ou M. Y. ?

Réponse 4° : L'abstention est toujours à une heure donnée un fait connu. C'est un déplorable exemple. On peut le dire — le mot est juste, — c'est un scandale. N'eût-il que cette raison de conscience — et Dieu sait s'il y en a d'autres ! — l'abstentionniste serait encore en faute morale, ce qui lui ferait, bien comptés, deux péchés distincts : un péché *contra justitiam legalem* et un autre *contra caritatem*.

Je parle en thèse absolue, bien entendu. Il va de soi que le précepte social du vote est, comme tous autres préceptes moraux positifs, susceptible de suspension, d'épikie, dans certains cas où peut s'appliquer prudemment l'adage : *Lex non obligat cum tanto incommodo*. Je me propose de revenir sur l'appréciation pratique de cet *incommodum* excusant en matière électorale. Qu'il me suffise d'en avoir dit un mot ici en passant pour réserver les circonstances légitimes, plus rares à mon avis qu'on ne le croit communément, qui peuvent justifier en conscience devant Dieu l'attitude matériellement très déplorable de l'abstentionniste.

Jusqu'à présent je me suis tenu sur le terrain de la seule justice légale naturelle pour établir en stricte théologie morale le précepte rigoureux, — et grave ordinairement, vu sa matière, — du devoir social par excellence, du devoir électoral. Voilà une doctrine, simple en somme et fort claire, que je voudrais voir enseignée à nos enfants dans les écoles, à nos fidèles dans les chaires, à nos amis, commensaux ou interlocuteurs quelconques, dans les conversations de la vie courante. L'abstention est une arme à double tranchant : elle blesse à la fois la société (disons si l'on veut : la patrie) et la conscience du lâche qui, à une heure grave entre toutes pour lui et pour ses frères, se dérobe, comme membre de la société, au premier de ses devoirs de citoyen.

Autre considération, maintenant, moins philosophique, moins naturelle, mais pratiquement tout aussi efficace que la précédente. Rappelez-vous, bien cher lecteur, tout ce que nous avons dit et tout ce que vous aviez appris déjà en morale à propos de la coopération en matière de charité. Je me garderai bien de perdre mon temps et le vôtre à démontrer en quoi la charité *in proximum* est gravement intéressée dans les affaires électorales. S'il fut des temps tranquilles où peut-être cette démonstration était utile, ces temps-là sont bien passés ! L'évidence des ruines accumulées par la politique actuelle, chez nous du moins, crève les yeux ; et, pour les catholiques, cette évidence est encore accentuée par tout le mal que font nos politiciens persécuteurs à l'Eglise, à son œuvre, à ses dogmes. Qu'on se place au point de vue naturel de la justice et de la liberté ou au point de vue surnaturel de la foi, peu importe. Chacun voit à l'heure actuelle en quoi le bien de ses frères est intéressé dans les élections politiques. Nous sommes donc en présence d'un cas où le précepte de la charité s'impose, avec une gravité qui va croissant en proportion du mal que l'abstention peut indirectement occasionner à autrui et à soi-même.

Cet « indirectement, » je le sais, est gros de difficultés quant à l'appréciation pratique de la faute *contra caritatem* que peut commettre l'abstentionniste ou l'électeur qui vote mal. Il est difficile de prévoir les conséquences futures d'un vote. La théorie morale du péché *in causa*, de notre péché vague, a ici très largement son application. Nous y reviendrons bientôt. Encore est-il que la loi de charité est là, incontestablement obligatoire en principe, et que le fait de ne pas prendre part au vote constitue, par rapport aux conséquences fâcheuses du scrutin, même aperçues seulement *in confuso*, un cas de coopération négative au mal du prochain, et une grave responsabilité de conscience.

Le devoir électoral est donc un vrai devoir de conscience au double titre du précepte de la justice légale et du précepte de la charité. Conséquence : l'abstention voulue, sans excuse légitime, constitue, à côté du vote mauvais, une autre forme de ce que j'appelle, de ce qu'il faut appeler bien haut dans notre enseignement : le *péché électoral*. Reste à préciser dans ses détails pratiques, à l'usage surtout des confesseurs, la casuistique de ce tout moderne péché électoral : ce sera l'objet

d'un prochain article. Avant de terminer celui-ci une question se pose que je ne veux pas fuir, n'étant, Dieu merci! point habitué à trembler devant les obstacles là où j'aperçois devant moi la voie droite à suivre.

« Très bien ! pense quelque aimable lecteur. Voilà qui est entendu et n'est d'ailleurs pas bien nouveau pour des théologiens. Le devoir de voter est certain. Mais comment voulez-vous que le clergé l'enseigne au peuple, quand des évêques, le Pape même, leur font défense d'en parler, leur imposent le silence en sujet politique sur toute la ligne? Avez-vous donc oublié, vénérable ancien, la retentissante et si douloureuse affaire des *catéchismes électoraux?* »

Eh non ! je n'ai pas oublié les innombrables sottises, écrites et parlées, qui ont été jadis débitées à propos du fameux incident des catéchismes électoraux ! Ce que j'ai à en dire n'étant de nature à mécontenter personne, et pouvant par ailleurs suggérer quelques pensées justes à certains de mes lecteurs, je n'hésite pas à m'exécuter.

Toute la controverse tourne en définitive autour des deux questions suivantes, dont l'une vise un principe général et l'autre un fait d'application contingente : 1° Toute vérité est-elle bonne à imprimer dans un catéchisme ? 2° La vérité sur le devoir électoral était-elle bonne à imprimer en France dans nos catéchismes au moment où l'on a essayé de le faire ?

A la première question, personne évidemment ne répondrait par l'affirmative. S'il est certain déjà que toute vérité n'est pas bonne à dire n'importe où et n'importe quand, il est plus clair encore que toute vérité n'est pas bonne à montrer au grand jour fixe de la typographie. Qu'on m'excuse si je rappelle d'un mot seulement le principe de bon sens élémentaire qui règle la communication de la vérité à autrui. En soi, toute vérité est chose bonne, *verum et bonum convertuntur ;* en soi toujours, le bien demande à être répandu le plus largement possible, *bonum est diffusivum sui.* Mais, comme la diffusion de la vérité ne se fait qu'autant qu'il se rencontre un récipient intelligent pour l'accepter, la considération *per accidens* des dispositions du récipient s'impose d'une façon absolue dans l'œuvre de l'enseignement à tous ses degrés. *Tempus loquendi, tempus tacendi,* ceci est vrai tout aussi bien du sujet qui parle que par rapport au sujet qui écoute. N'est-ce pas chez nous, confesseurs, une pratique courante, absolument légitime, de garder le silence, de laisser nos pénitents dans la bonne foi d'une erreur matérielle, plutôt que d'accomplir le devoir de la monition qui théoriquement s'impose à nous, et cela pour éviter, comme on dit très bien, un plus grand mal ?

Point de difficulté donc sur cette première question. Non, il n'est pas vrai qu'on doive faire figurer dans le catéchisme, manuel courant de doctrine et de morale chrétiennes, toutes les vérités d'ordre théorique ou pratique qui peuvent même intéresser gravement la bonne éducation des fidèles.

Reste donc à résoudre la seconde question que l'on peut encore très bien formuler ainsi : Le mal résultant de l'omission de la doctrine électorale dans le catéchisme était-il et est-il encore, chez nous, dans les circonstances très particulières où nous nous trouvons, un mal plus grand ou un mal moindre que celui qui devait résulter de cette addition au texte de nos catéchismes ? — Voilà le nœud de la difficulté, le point central essentiel du débat, le seul et en tout cas le premier sur lequel un moraliste avisé doit tout d'abord concentrer son attention.

Au jugement de certains évêques, le mal de l'addition avait paru moindre que le mal du silence traditionnel sur le devoir électoral. A Rome on a été d'un autre avis. A priori c'était le devoir absolu de tout bon catholique de s'incliner respectueusement devant l'autorité suprême du Saint-Siège ; après quoi le catholique désireux de parler et de critiquer sur ce chapitre avait aussi le devoir de chercher les raisons qui avaient pu motiver de la part du Pape une mesure en apparence un peu surprenante. C'est ce que beaucoup n'ont point fait. Frappés de cette unique première impression, à savoir que c'était une excellente chose d'enseigner au peuple son devoir électoral, ils en sont restés là résolument, et peu s'en est fallu qu'ils n'accusassent le Pape de trahir son mandat apostolique en mettant la lumière sacrée sous le boisseau, par coupable complaisance politique à l'égard du gouvernement français.

En réalité, pour le Saint-Siège la question se posait tout autrement. Le gouvernement français ému de l'innovation, en avait manifesté par voie diplomatique son vif mécontentement à la cour de Rome. Pour lui, l'introduction de la nouvelle leçon dans le catéchisme était une invasion du clergé dans la politique ; il y voyait l'indice d'un état d'esprit qui ne manquerait pas d'amener bientôt les curés et vicaires à prendre position sur le terrain des luttes électorales, et à y exercer au point de vue catholique leur haute influence, sous prétexte de direction morale à donner aux fidèles dans le choix des candidats.

Que le gouvernement ait eu tort de voir les choses ainsi, qu'il ait abusé de son droit de protestation et mis brutalement son autorité au service d'une cause détestable, c'est l'évidence même, et personne n'en doute. Le point délicat du problème n'était pas de savoir si son attitude était bonne ou mauvaise. Etant donné qu'il la prît, que devait de son côté décider le Saint-Siège en présence d'un fait qui s'imposait à lui comme une violence de nécessité majeure ?

Résister et passer outre, disaient les gens dont la clairvoyance ne dépasse guère l'horizon du jour, l'impression du moment, au risque de faire un saut quelconque dans l'abîme du lendemain, ouvert sous leurs pas, et toujours obstinément voilé à leurs yeux. — S'incliner et remettre à des

temps meilleurs la célèbre tentative, pensaient les prudents. — En fait, c'est àceux-ci que le Pape a donné raison.

D'aucuns en ont conclu que le Pape ne voulait point voir enseigné chez nous le devoir électoral. Absurde et outrageante conclusion, qui n'a, Dieu merci ! rien à voir avec les prémisses d'où l'on a prétendu la faire sortir ! C'est l'enseignement électoral sous forme de lettre imprimée dans le catéchisme, pour une époque et dans des circonstances déterminées, que le Pape a déconseillé. Rien de plus ! Ceux-là même qui se refusent à deviner les graves raisons sous-entendues d'une pareille mesure, s'ils veulent à tout prix la critiquer, devraient avoir la bonne foi de ne pas la travestir pour l'englober plus aisément dans une odieuse condamnation générale de principe.

La vérité exacte, et très simple à saisir, est que le Souverain Pontife a désiré toujours et ne désire rien tant que de voir les fidèles instruits de leurs obligations électorales, qu'il approuve parfaitement tous les moyens convenables et prudents que le prêtre pourra prendre pour arriver à ce but absolument souhaitable. Mais, comme parmi les moyens susceptibles de conduire plus ou moins vite à une fin donnée il s'en rencontre dont l'emploi peut présenter des inconvénients graves, la prudence politique tout aussi bien que la prudence privée en interdit l'usage. C'est ce qui est arrivé pour ce moyen particulier et *nouveau* des catéchismes électoraux, que le Pape a jugé de nature à compromettre l'intérêt du bien public plus encore que l'ancien système accoutumé du silence. Voilà toute la vérité.

Quant à apprécier, de science parfaitement certaine, la valeur des hautes raisons de sagesse politique qui ont pu déterminer l'attitude du Saint-Siège, voilà, ce semble, qui n'est pas à la portée du premier venu, ni même à la portée d'aucun catholique, pas plus que les motifs profonds qui règlent la conduite du confesseur ne sont à la portée du pénitent, dont c'est le rôle de ne point subordonner sa docilité aux hasards d'une enquête critique personnelle impossible pour lui. Chose étrange, en vérité ! On refuse au Pape le droit et le devoir d'appliquer, en tant que Pape, et pour des affaires d'ordre général, les principes élémentaires de bon sens et de théologie morale qu'on applique soi-même tous les jours dans les mille détails de la vie privée !

Les catéchismes électoraux sont en soi une excellente chose, une chose très désirable, nous l'avons assez dit et prouvé ici. Le temps n'est pas venu de la réaliser. Sachons attendre, et, en attendant, répandons par tous les autres moyens possibles et convenables qui sont à notre disposition l'enseignement électoral. Si, sur certains terrains, les complications diplomatiques sont à redouter, il en est d'autres, et d'assez vastes encore, qui restent ouverts sans péril à notre activité. La persécution peut nous obliger, pour un temps, à modifier nos méthodes d'enseignement, à en pratiquer d'inédites ; elle ne nous dispense point de parler.

Tout comme sur le champ de bataille, sachons abandonner les positions dangereuses pour nous ; sachons orienter notre stratégie d'après les déplacements de l'ennemi et concentrer nos forces là où et comme il peut être opportun de le faire. Un changement de front n'est pas une reculade, encore moins une défaite ; ce peut être l'habileté et le triomphe, surtout si l'obéissance aveugle à nos chefs est doublée dans notre esprit du sentiment de forte confiance que leur mission surnaturelle doit toujours nous inspirer. Mais, de grâce, soyons plus souples, plus mobiles, en face d'un adversaire dont la meilleure tactique consiste précisément dans la rapidité avec laquelle il sait varier ses points d'attaque. Nous vivons trop des tranquilles souvenirs de notre histoire. Gardons avec une âpre fidélité la foi à nos dogmes et à celles de nos traditionnelles disciplines que l'Eglise juge à propos de conserver. Pour le reste, soyons des hommes de notre temps, des hommes d'action, d'énergies spontanées, de zèle apostolique aussi ardent et fécond en ses inspirations pastorales que fort et prudent à la fois dans leur réalisation.

Le terrain de la bonne propagande morale politique sollicite plus que jamais — j'allais presque dire exclusivement — notre labeur. Enseignons par toutes les voies possibles et prudentes le devoir électoral. C'est la grande œuvre du moment. De cela, aucune autorité sur la terre, pas même celle du Pape, ne peut nous blâmer, parce que cette œuvre-là est au suprême degré une œuvre de bon sens et de morale élémentaire, en même temps que l'œuvre indispensable à la conservation de la foi en France.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Pourriez-vous nous donner un aperçu de la répartition des différentes religions sur la surface du globe ?

R. — Ce sont là, vous le comprenez, chiffres difficiles à établir. On ne fait pas partout des dénombrements à la mode européenne. Même là où l'on en fait, il arrive que les documents officiels mentionnent le sexe, l'âge, la race, la profession, etc., tout, excepté la religion. Et même là où nous avons sous les yeux des données confessionnelles précises, il y a lieu d'examiner si telle secte n'a pas exagéré le chiffre de ses adeptes ou de ses prosélytes. On a vu (et l'on voit encore) des statisticiens procéder avec trop peu de scrupule et laisser à leur imagination une part trop

grande dans la fixation des approximations : Malte-Brun, il y a cent ans (1810), évaluait la population totale du globe à 640 millions d'âmes, puis, reconnaissant qu'il était resté en deçà de la vérité, la portait, en 1836, à 895 millions ; quinze ans après, Hübner, pour ne pas rester en deçà comme Malte-Brun, montait subitement au chiffre de 1.462 millions, chiffre certainement exagéré à cette époque-là.

Il y a donc lieu de contrôler les statistiques, de les vérifier, de les éclairer les unes par les autres, de les soumettre à une critique minutieuse. Dans ce qui va suivre, nous vous donnons les résultats auxquels vient d'arriver un jésuite allemand, le P. Krose. Le P. Krose s'est fait précisément, en Allemagne, un nom illustre dans la critique des statistiques. Il a essayé, cette année, de dresser la carte religieuse du globe, et publié le fruit de ses recherches sous ce titre : *Die wichtigsten Religionsbekenntnisse zur Zeit der Jahrhundertwende. (Stimmen aus Maria-Laach,* juillet et août 1903). Ces pages représentent un travail immense, une patience d'Allemand. Nous allons vous en soumettre les résultats les plus clairs et les plus accessibles.

Le grand statisticien Juraschek, dans son édition de cette année, évalue la population totale du globe à 1.547 millions d'âmes ; les chiffres confessionnels du P. Krose atteignent un total un peu moins élevé, 1.537 millions. Cela tient, en partie au moins, à ce que le P. Krose a dû recourir, pour les divers pays, à des documents de dates diverses, les uns (la plupart) tout à fait récents, d'autres remontant déjà à dix ou douze ans.

Ces 1.537 millions se répartissent ainsi : 549.017.000 chrétiens, soit 35 0/0 ; — 202.048.000 musulmans, soit 13,1 0/0 ; — 11.037.000 juifs, soit 0.7 0/0 : — en tout 762.102.000 *monothéistes,* soit près de la moitié seulement de l'humanité, 49,6 0/0.

Le reste de l'humanité se partage entre 1° le *culte des ancêtres* et le *confucianisme,* deux formes religieuses qui ne sont pas identiques, mais pour lesquelles on ne peut pas établir de chiffres séparés : à elles deux, 235 millions de sectateurs ; — 2° le *brahmanisme* ou Hindouisme, 210 millions ; — 3° le *bouddhisme* (dont on a beaucoup exagéré autrefois le chiffre d'adhérents), 120 millions ; — 4° *Taoïsme, Shintoïsme* et « Anciens Cultes » (voisins de l'Hindouisme), 32, 17 et 12 millions ; — 5° le *fétichisme ;* — et enfin 6° ceux qui, dans les pays civilisés, déclarent n'appartenir à aucune religion.

On a remarqué le chiffre très élevé — 202 millions — qui est attribué aux musulmans dans cette statistique. Jusqu'aujourd'hui les statistiques flottaient d'ordinaire entre 150 et 180 millions ; seul Schmidt (1902) avait proposé 194 millions. Le P. Krose a été le premier surpris du résultat auquel il est arrivé et qu'il croit pouvoir maintenir, malgré la part d'approximation toujours nécessaire quand il s'agit de populations africaines ou asiatiques.

Les 549 millions de chrétiens se répartissent ainsi : *a)* 264.506.000 *catholiques,* soit 48,2 0/0 de toute la chrétienté et plus du sixième de l'humanité : de toutes les religions c'est la plus répandue, et il faut noter que le P. Krose a été ici très rigoureux dans ses évaluations, qu'il ne donne qu'un minimum absolument certain, et qu'il est persuadé que des travaux postérieurs permettront d'élever ce résultat de plusieurs millions (particulièrement dans l'Amérique du Nord) ; — *b)* 166.627.000 *protestants,* soit 30,35 0/0 de la chrétienté (mais dans ce compte entrent toutes les sectes protestantes) ; — *c)* 117.884.000 *chrétiens des divers schismes d'Orient* (dans ce chiffre sont comptés les 2 millions de Raskolniks et les 8.754 jansénistes), soit 21,4 0/0 de la chrétienté.

Telle est la répartition des diverses religions sur l'ensemble de l'humanité. — Voici maintenant comment ces chiffres d'ensemble se distribuent sur chacune des cinq parties du monde :

	ASIE	AFRIQUE	OCÉANIE	AMÉRIQUE	EUROPE
Catholiques	11.573.276	3.004.563	979.943	71.350.879	177.657.261
Protestants	1.926.108	1.663.341	3.187.259	62.556.967	97.293.434
Grecs-orthodoxes (Grecs non-unis et Russes)	12.034.149	53.479	—	—	97.059.644
Raskolniks	436.907	—	—	—	1.736.464
Schismes orientaux (Nestoriens, Monophysites, Arméniens non-unis, etc.)	2.726.053	3.608.466	—	—	220.394
Juifs	763.905	700.000	15.172	1.015.092	8.542.438
Musulmans	154.000.000	40.000.000	plus de 20.000	—	8.048.240
Brahmes	210.000.000	—	—	100.000	—
Anciens cultes indiens	12.113.756	—	—	—	—
Bouddhistes	120.000.000	—	50.000	200.000	—
Confucianistes et Culte des ancêtres	235.000.000	—	—	—	—
Taoïstes	32.000.000	—	—	—	—
Shintoïstes	17.000.000	—	—	—	—
Fétichistes et païens	5.000.000	132.000.000	550.000	7.150.000	—
Divers et sans religion	431.838	—	154.195	1.394.512	863.937

On a, dans ce tableau d'ensemble, le résumé des travaux du P. Krose. Voici, par le menu, les principales données qui lui ont permis de le dresser.

§ 1er. — Asie

En Asie nous trouvons 1° des Etats indépendants ; 2° des provinces turques ; 3° des colonies ou possessions européennes : anglaises, russes, françaises, portugaises, hollandaises et américaines [1]. De dénombrements suivant le type européen, il n'en faut attendre que dans l'Inde anglaise, dans l'Asie russe et dans la Turquie d'Asie.

I. — Les Etats indépendants en Asie sont :

1° La Chine. On a beaucoup exagéré, jusqu'à ces derniers temps, le chiffre de sa population, qui, d'après les données les plus plausibles, semble devoir être ramené à 330 millions : 5/8 environ suivent Confucius et le culte des ancêtres, 1/4 sont bouddhistes, 1/10 environ taoïstes (disciples de Lao-tse). Le reste se répartit en 20 millions de musulmans, 762.000 catholiques et 190.000 protestants.

2° La Corée compte de 9 à 10 millions d'habitants, presque tous disciples de Bouddha ou de Confucius ; 47.000 catholiques et 15.000 protestants.

3° Le Japon : ici on recense la population comme en Europe, mais sans faire mention de la religion des habitants. Nous en sommes donc réduits encore, pour les religions non chrétiennes, à des chiffres approximatifs : 17 millions de shintoïstes et 29 millions de disciples de Bouddha et de Confucius ; — puis, catholiques 56.321 ; grecs-orthodoxes 23.300 ; protestants 85.715.

4° Le Siam suit, comme la Chine, Bouddha, Confucius et le culte des ancêtres ; la mission catholique compte (en y comprenant le Laos) 31.634 fidèles, la mission protestante environ 5.000.

5° Les Etats indépendants de l'Asie antérieure : Perse, Afghanistan, Oman, et l'Arabie indépendante : population presque exclusivement musulmane : 15 millions environ en tout ; — 25.000 catholiques, 75.000 schismatiques orientaux (nestoriens et arméniens), 40.000 juifs.

6° Sur la frontière nord de l'Inde anglaise, au pied de l'Himalaya, les deux Etats indépendants de Nepal et de Bhutan : 3 millions d'habitants, bouddhistes ou brahmes.

7° Entre le Turkestan russe et l'Afghanistan, deux petits Etats qui peuvent être comptés à part, quoique vassaux de la Russie : Khiva et Boukhara, en tout 2.300.000 âmes : musulmans pour la plupart, mais avec beaucoup de païens encore.

II. — Possessions turques (Turquie d'Asie et principauté tributaire de Samos) : environ 13 millions de musulmans ; 1.240.000 Arméniens non-unis ; 1.600.000 grecs-orthodoxes ; 600.000 catholiques de rites divers ; 5 à 600.000 juifs ; environ 80.000 protestants.

III. — Possessions anglaises : Inde avec la Birmanie, Ceylan, Chypre, établissements en Malaisie, à Bornéo, à Hong-Kong, à Aden, etc. Nous n'avons de recensement que pour l'Inde anglaise (y compris la Birmanie, mais sans Ceylan) : voici les chiffres de 1901 :

Inde anglaise et Birmanie	
Brahmes	207.146.422
Bouddhistes	9.476.750
Vieux cultes indiens (animistes, Parsis, Sikhs, etc.)	12.207.955
Musulmans	62.458.061
Catholiques (dont 322.586 du rite syro-malabar ; le reste, du rite latin)	1.524.625
Protestants	1.041.606
Schismes orientaux (dont 248.741 chrétiens de Saint Thomas ; le reste, Arméniens, Abyssiniens, Grecs	250.464
Juifs	18 288
Sans confession	106.654

A Ceylan, 326.389 catholiques, 31.953 protestants, 2 millions de bouddhistes, 800.000 brahmes et 250.000 musulmans.

A Chypre, le recensement officiel accuse 182.739 schismatiques Grecs, 51.309 musulmans, 2.974 divers. Mais comme dans ces chiffres officiels ne figurent pas les nombreux Maronites-unis immigrés en Chypre (ils sont 30.000, d'après le compte de Baumgarten), il est à croire que l'autorité anglaise les aura recensés parmi les schismatiques.

En Malaisie, à Bornéo (côte septentrionale de l'île), à Hong-Kong, à Aden, l'Angleterre compte 3 millions de sujets, dont 30.000 catholiques et 10.000 protestants, environ 1.200.000 musulmans, un million et demi de bouddhistes et de confucianistes, le reste, brahmes ou païens.

IV. — Possessions russes. Voici les chiffres du recensement de 1897 pour l'Asie russe :

Grecs-orthodoxes	10.228.110
Schismatiques orientaux (Arméniens pour la plupart)	1.156.589
Raskolniks	436.907
Catholiques	91.232
Protestants	66.087
Musulmans	10.325.583
Juifs	105.677
Autres confessions	325.184

V. — Possessions françaises et pays de protectorat : Pondichéry et ses dépendances, Cambodge, Cochinchine, Annam et Tonkin : 15.923.185 habitants, dont 1.056.165 catholiques (215.000 pour Pondichéry et 840.000 pour l'Indo-Chine), les autres, adeptes de Bouddha, de Confucius ou du culte des ancêtres.

VI. — Possessions portugaises : Goa et ses dépendances, Timor (la partie orientale de l'île),

[1] Les géographes allemands rattachent à l'Asie les Philippines et les îles de la Sonde, ce qui est plus conforme en effet aux données géologiques comme aux données ethnographiques.

Macao : population totale de 850.000 âmes, dont 350.000 catholiques, le reste musulmans, bouddhistes ou disciples de Confucius.

VII. — Possessions hollandaises : îles de la Sonde : 35 millions d'habitants, dont près de 400.000 protestants et 50.000 catholiques. La grande masse de la population est musulmane (environ 30 millions) ; un million et demi sont bouddhistes ; et enfin, dans une grande partie de Sumatra, dans l'intérieur de Bornéo, de Célèbes et des petites îles, le paganisme primitif s'est encore maintenu.

VIII. — Possessions américaines : les Philippines. C'est la seule région d'Asie où le catholicisme soit la religion dominante. Sur 7 millions d'habitants, on y compte 6.560.000 catholiques, le reste étant musulman ou païen. Et depuis que l'Archipel est aux mains des Etats-Unis, diverses missions protestantes s'y sont installées et ont recruté déjà, paraît-il, un nombre sérieux d'adhérents ; mais jusqu'ici les données précises manquent.

§ 2. — Afrique

En Afrique, nous n'avons de recensements officiels que pour l'Egypte (1897), le Cap et quelques autres colonies anglaises (1891), et Orange (1890). Nous allons en donner le résultat. Pour les autres pays, nous donnerons le chiffre des chrétiens.

I. — Possessions anglaises. — En Egypte, le recensement officiel porte 8.978.775 musulmans, 608.446 coptes, 56.343 catholiques, 53.479 grecs-orthodoxes, 11.894 protestants, 25.200 juifs et 268 divers. Mais il semble que l'administration anglaise n'a compté comme catholiques que les catholiques de rit latin, attendu que les chiffres de la Propagande nous donnent, pour l'Egypte, 56.180 catholiques de rit latin et 22.400 de rit oriental, coptes pour la plupart, que le recensement officiel n'aura pas distingués des coptes schismatiques [1].

Ont été recensés encore : le Cap, Sierra Leone, l'île Maurice, et Orange. Voici les chiffres :

	Protestants	Catholiques	Musulmans	Juifs	Païens
Le Cap et ses dépendances	732.047	17.275	15.099	3.009	753.824
Sierra Leone	40.790	571	7.396	—	26.078
Ile Maurice	7.307	115.438	34.763	—	209.079
Orange	71.358	466	—	113	135.566

Sur quoi il faut noter que les *Missiones Catholicæ* portent, au contraire, 2.800 catholiques pour Sierra Leone, et 6.100 pour l'Orange.

Voici, pour les autres possessions anglaises, les chiffres respectifs des protestants et des catholiques :

	Protestants	Catholiques
Transvaal	330.000	6.200
Natal et Zoulouland	106.000	12.000
Seychelles et dépendances	670	17.370
Rhodesia et Afrique centrale (avec le Basutoland et le Bechuanaland)	32.580	13.120
Afrique orientale anglaise (Ouganda et Zanzibar)	38.700	68.787
Côte d'Or	50.703	5.650
Lagos, Nigeria et autres possessions	33.000	18.000

II. — Possessions françaises. — Après l'Angleterre, c'est la France qui possède en Afrique le plus riche domaine colonial. Elle n'y est installée que depuis peu ; et le P. Krose explique indulgemment qu'elle n'a pas eu le temps encore d'y implanter la civilisation chrétienne. Peut-on dire qu'elle en ait eu jamais la volonté, quand on se rappelle les entraves que l'administration algérienne n'a cessé, déjà sous Napoléon III, d'apporter à l'action du clergé ? et quand on voit surtout (août 1903) le gouvernement français demander au bey de Tunis l'extension, à la Tunisie, de la loi du 1er juillet 1901, et la suppression des écoles congréganistes, c'est-à-dire, ce qui ne s'était jamais vu dans notre histoire, un représentant de la France pesant sur un souverain musulman pour obtenir de lui qu'il persécute des chrétiens ? Prince indépendant autrefois, le bey tolérait les congrégations ; et s'il eût fait mine de ne les pas tolérer, nous, en vertu de notre protectorat officiel des chrétiens d'Orient, nous l'y eussions forcé, au besoin par les armes, comme nous avons fait en Annam. Maintenant qu'il est sous notre influence, nous l'obligeons à les expulser !

Voici le tableau de la répartition des éléments chrétiens à travers nos possessions d'Afrique :

	Catholiques	Protestants
Algérie et Tunisie	550.000	11.000 [1]
Madagascar	117.150	129.281
Réunion, Mayotte, Nossi-Bé	180.000	?
Sénégal, Sénégambie et Guinée française	16.100	4.800
Dahomey et Côte d'Ivoire	5.580	? [2]
Congo français, Gabon, Oubangui	17.198	2.000

III. — Possessions allemandes : Kameroun, Togo, Afrique sud-occidentale allemande (entre l'Angola portugais et le Cap), Afrique orientale allemande (entre le Mozambique portugais et le territoire anglais, bornée à l'ouest par le Tanganiyka, au nord par le Victoria-Nyanza) :

	Protestants	Catholiques
Kameroun	4.424	3.385
Togoland	2.572	2.000
Afrique sud-occidentale	12.778	200
Afrique orientale	14.000	17.525

[1] Un exemple qui montre jusqu'à quel point le P. Krose pousse le souci d'éviter tout reproche de partialité, c'est qu'il n'a pas fait entrer, dans son compte du nombre total des catholiques de l'univers, ces 22.000 catholiques-coptes inscrits sur les registres de la Propagande, mais passés sous silence par l'administration anglaise.

[1] Chiffre un peu conjectural.

[2] Les protestants de la Côte d'Ivoire sont comptés avec ceux du Lagos anglais.

IV. — Possessions italiennes : Erythrée et Somal : en tout 14.900 catholiques. On n'y connaît pas de missions protestantes.

V. — Possessions espagnoles : Ceuta et les « Presidios » de la côte marocaine, les îles Canaries, quelques îlots du golfe de Guinée et une bande de littoral au Rio Muni et au Rio d'Oro : les Presidios et les Canaries sont à peu près complètement catholiques, les autres possessions ont des stations de missionnaires : en tout, au moins 370.000 catholiques.

VI. — Possessions portugaises : les îles du Cap Vert, Madère, la Guinée portugaise, les îles San Thomé et do Principe, Angola et Mozambique (ou, suivant sa désignation officielle, *Estado d'Africa Oriental)* [1] : en tout, au moins 8 millions d'habitants, dont 1.350.000 seraient catholiques, soit : 300.000 à Madère et au Cap-Vert (îles à peu près entièrement catholiques), 6.200 en Mozambique, et un million, prétendent les Portugais, pour Angola, chiffre qui paraît exagéré, vu le petit nombre de prêtres qui exercent le saint ministère dans ce pays. Il serait fâcheux que l'on se fût borné, en Angola, à une simple formalité d'inscription sur les registres catholiques comme ont fait trop souvent les missions protestantes au cours du siècle écoulé, prenant des noms en foule, et abandonnant ensuite les « néophytes » à leur bonne nature.

VII. — Etats indépendants. — « Etat indépendant » du Congo, 13.295 catholiques et environ 7.000 protestants ; — République de Libéria, 15.050 protestants (le P. Krose n'a pu fixer, pour cette région, le nombre des catholiques) ; — Maroc, 6.260 catholiques ; — vilayet de Tripoli, 5.750 catholiques ; — Abyssinie, 4.000 catholiques et 387 protestants, la masse de la population (3 millions d'âmes certainement) se rattachant au schisme monophysite. Il y aurait, paraît-il, 200.000 juifs en Abyssinie [2].

§ 3. — Océanie

L'Océanie compte bien 6 millions et demi d'habitants. Les 3/5 sont protestants ; 1/5 est catholique ; le reste (sauf 15.000 juifs, 20.000 musulmans et 50.000 bouddhistes) est païen (plus d'un demi-million encore).

L'Angleterre possède en Océanie, non seulement les vastes continents d'Australie et de Nouvelle-Zélande, mais la plus grande partie des îles (et surtout les îles les plus peuplées) : archipels Fidji, Tonga, Salomon, Gilbert, Cook, Ellice, et une bonne partie de la Nouvelle-Guinée.

Le reste de l'Océanie est aux mains : 1° de la *Hollande :* la côte orientale de la Nouvelle-Guinée ; — 2° des *Etats-Unis :* Hawaï, Toutouila dans le groupe des Samoa, et Guam (la principale île des Mariannes) ; — 3° de l'*Allemagne :* les Samoa, l'archipel Bismarck ou Nouvelle-Poméranie, les Carolines, les Mariannes (sauf Guam), les îles Marshall, une partie des îles Salomon, et la côte nord de la Nouvelle-Guinée, appelée Kaiser-Wilhelmsland ; — 4° enfin de la *France :* Nouvelle-Calédonie et Loyalty, avec une partie des Nouvelles-Hébrides, îles Marquises, Tahiti et l'archipel de la Société, le groupe des Touamotou (ou Paoumotou), et, dans l'Océanie centrale, Wallis (l'île de Mgr Bataillon) et Foutouna (l'île du B. Pierre Chanel), toutes deux entièrement catholiques (7.650 habitants).

Un seul groupe d'îles reste encore inoccupé : ce sont les Nouvelles-Hébrides (à peu de distance au nord-est de la Nouvelle-Calédonie). La France y a déjà pris pied, et ses droits n'y semblent pas contestables, ce qui ne les empêche pas d'être contestés très fort par les Anglo-Saxons d'Australie. Ce que voyant, la France, prudemment, n'ose trop avancer et essaie de faire préparer le terrain par d'autres : récemment encore (1900), le ministre des colonies écrivait au Supérieur général d'une Congrégation non autorisée et lui demandait de faire aux Nouvelles-Hébrides un nouvel envoi de missionnaires à dessein d'y développer l'influence française.

La population chrétienne d'Océanie se distribue ainsi qu'il suit :

	Protestants	Catholiques
Australie et Tasmanie. . . .	2.757.983	855.800
Nouvelle-Zélande.	545.176	98.804
Autres possessions anglaises	129.780	26.052
Possessions françaises [1]. . .	33.990	54.325
Possessions allemandes (y compris les enclaves américains mentionnés plus haut)	56.080	28.277
Hawaï [2].	23.773	26.363

§ 4. — Amérique

Des 145 millions d'habitants que compte l'Amérique, à peu près la moitié sont catholiques, et les 3/7 protestants ; le reste comprend un million de juifs, 7 millions et demi de païens et 2 millions de mormons ou divers.

I. — Voici, dans un premier tableau, les chiffres des catholiques, des protestants et des païens pour les divers Etats de l'Amérique du Sud :

[1] Les Açores (que nos vieilles géographies mettaient en Afrique) sont rattachées par les Allemands à l'Europe, à raison de leur situation géographique.

[2] Il y en aurait 200.000 aussi au Maroc, 100.000 en Algérie et Tunisie, 15.000 à Tripoli, 10.000 au Transvaal et 3.000 au Cap : ce qui, avec les 25.000 juifs d'Egypte, donnerait un total de 6 à 700.000 juifs pour toute l'Afrique.

[1] Statistique de détail pour les possessions françaises :

	Catholiques	Protestants
Nouvelle-Calédonie et Loyalty. .	36.300	19.190
Iles Marquises	3.150	800
Tahiti et îles de la Société, Touamotou, etc.	7.225	14.000
Wallis et Foutouna.	7.650	—

[2] Sur les 50.000 bouddhistes que compte l'Océanie, Hawaï en héberge 44.000 ; les 6.000 autres sont en Australie. Hawaï compte en outre 5.000 Mormons et 10.000 divers : belle bigarrure, image adéquate de la bigarrure de la grande métropole américaine !

	Catholiques	Protestants	Païens
République Argentine	4.700.000	60.000	30.000
Bolivie	2.000.000	—	250.000
Brésil (recensement de 1890)	14.179.615	143.743	600.000
Chili	2.950.000	20.000	50.000
Colombie	3.800.000	—	150.000
Equateur	1.200.000	—	200.000
Guyane anglaise	21.700	76.911	180.000
Guyane française	29.000	—	—
Guyane hollandaise (recensemt de 1896)	11.703	34.395	9.698
Paraguay	530.000	—	100.000
Pérou	4.200.000	10.000	350.000
Uruguay	900.000	25.000	—
Vénézuéla (recensement de 1894)	2.434 984	3.515	—

En tout donc, pour l'Amérique du Sud, environ 37 millions de catholiques, 400.000 protestants et près de 2 millions de païens. Les juifs y sont en quantité infinitésimale : 10 à 12.000.

II. — Voici maintenant pour le Mexique et les autres Etats de l'AMÉRIQUE CENTRALE (y compris la colonie anglaise de Honduras) :

	Catholiques	Protestants
Costa-Rica (recenst de 1892)	240.701	2.245
Guatemala	1.560.000	5.000
Honduras	580.000	—
Honduras anglais	30.000	5.800
Nicaragua	450.000	5.000
Mexique (recensemt de 1895)	12.380.245	40.445
San Salvador	910.000	—

En tout, pour l'Amérique centrale, plus de 16 millions de catholiques et moins de 60.000 protestants. On ne trouve plus de païens que dans le Nicaragua, environ 40.000. Quant aux Juifs, on en a compté en tout 92, dont 57 en Mexique et 35 en Costa-Rica.

III. — Entre l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord, sur le flanc oriental de l'Amérique centrale, s'étend la multitude d'îles que baigne la mer des Caraïbes : Grandes et Petites ANTILLES, Bahama, etc. Ici encore le catholicisme est la religion dominante, bien qu'un grand nombre de ces îles soit depuis des siècles sous la domination anglaise :

	Catholiques	Protestants
Cuba	1.550.000	10.000
Saint-Domingue	600.000	—
Haïti	1.200.000	—
Porto-Rico	950.000	—
Iles danoises (en y comprenant le Groenland)	10.000	30.000
Iles anglaises (Jamaïque, la Barbade, Bahama, Bermudes, la Trinité, îles Sous-le-Vent)	224.000	770.000
Iles françaises (avec Saint-Pierre et Miquelon)	390.000	—
Iles hollandaises (recensement de 1896)	41.325	7.730

Au total donc, 5 millions de catholiques et moins d'un million de protestants. Restent encore 430.000 païens, dont 15.000 dans les possessions françaises, 15.000 à Cuba, 70.000 à la Trinité, et 330.000 à la Jamaïque (où l'on compte seulement 13.000 catholiques, pour 395.000 protestants).

IV. — L'AMÉRIQUE DU NORD est tout entière aux mains de deux puissances : l'Angleterre et les Etats-Unis.

Les possessions anglaises, administrativement parlant, forment deux groupes : 1° le *Dominion of Canada*, et 2° le *New Foundland* (Terre-Neuve) avec le Labrador.

En Canada, le recensement de 1901 accuse 2.228.997 catholiques, 3.083.402 protestants, et 58.652 païens ou gens sans religion. (Ces protestants eux-mêmes sont de sectes très diverses : 916.862 méthodistes, 842.301 presbytériens, 680.346 anglicans, etc.).

En New Foundland et Labrador, le recensement de 1891 nous donne 72.696 catholiques et 129.344 protestants, également de toutes sectes (anglicans et méthodistes en grande majorité).

Pour les Etats-Unis, les chiffres sont très difficiles à établir. Dans ce grand pays toujours en mouvement, il y a si peu de fixité domiciliaire que quantité d'individus échappent à toute statistique confessionnelle. Ni pasteurs protestants ni curés catholiques ne peuvent faire le compte exact de leurs ouailles. Le *Catholic Directory* de 1903 compte 11.289.710 catholiques ; mais le P. Krose, sans vouloir dépasser dans ses totaux ce chiffre officiel, est convaincu qu'il est au-dessous de la vérité et que les catholiques sont au moins 13 à 14 millions. — Quant aux protestants, le seul moyen pratique d'en déterminer un chiffre quelconque, c'est de faire d'abord le compte de ce qui n'est pas protestant et de leur attribuer ensuite tout le reste. Or, les juifs qui il y a une douzaine d'années ne dépassaient pas, aux Etats-Unis, le chiffre d'un demi-million, sont bien un million aujourd'hui, par suite de l'immigration considérable de leurs coreligionnaires de Russie et d'Autriche. Les mormons flottent autour du demi-million. Il y a aussi l'élément païen : or, si l'on songe que le recensement de 1900 accuse près de 9 millions de nègres ou mulâtres, que quatre millions environ d'entre eux sont affiliés au protestantisme et qu'un très petit nombre sont catholiques, le chiffre de 5 millions de païens ne semble pas exagéré, en y comprenant les Chinois et Japonais tolérés. Restent les gens qui ne veulent d'aucune religion : est-ce trop, dans une telle agglomération, d'en évaluer le nombre à un demi-million ou trois quarts de million ? — Additionnant maintenant tous ces éléments, puis en opérant la soustraction du chiffre total de la population de l'Union, qui dépasse 76 millions, nous obtenons, pour les protestants, le nombre imposant de 58 millions. Mais quiconque est un peu au courant, même de loin, de ce qu'est la vie religieuse en ce pays, n'hésitera pas une seconde à

affirmer que, sur ce total, il y a certainement de nombreux millions qui n'ont jamais entendu parler de religion, et qui seraient fort surpris d'apprendre qu'on les baptise protestants ou qu'on les baptise d'ailleurs quoi que ce soit.

§ 5. — Europe

Ici les tableaux sont plus faciles à dresser. La plupart des Etats font des recensements officiellement confessionnels. Quelques-uns cependant, et non des moindres, évitent systématiquement toute indication de religion : telles l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ; et en France même, lors du dernier recensement, plus de sept millions de Français ont refusé d'éclairer l'Etat sur leur religion (ce dont il ne faudrait pas conclure qu'ils sont tous athées).

95 °/₀ de la population de l'Europe sont chrétiens. Seulement on remarque que la proportion des catholiques tend à baisser : il y a trente ans, elle était encore de plus de 47 °/₀ de la population totale, et d'environ 50 °/₀ de la population chrétienne. Aujourd'hui elle ne représente plus que 45,3 °/₀ de la population totale, et 47,5 °/₀ de la population chrétienne. Les causes en sont diverses : on peut assigner d'abord la forte émigration qui chaque année part d'Irlande, d'Autriche et d'Italie (c'est l'émigration irlandaise qui nous explique que le chiffre des catholiques n'augmente pas et tende plutôt à reculer dans le Royaume-Uni, en dépit des nombreuses conversions), mais ensuite et surtout la fécondité des Slaves orthodoxes et la stérilité des Français.

Voici le tableau des forces confessionnelles de chacun des Etats d'Europe (on y a laissé de côté les 8.754 jansénistes de Hollande, les 6.598 Arméniens schismatiques de Roumanie et les 13.796 de Bulgarie, les 55.538 adeptes des petits schismes orientaux en Russie, et les 1.736.464 Raskolniks, de Russie également) :

	Catholiques	Protestants	Grecs-Orthodoxes	Juifs	Musulmans	Divers
Allemagne (1900)	20.321.441	35.434.782	6.472	586.948	—	17.535
Andorre (1900)	5.231	—	—	—	—	—
Autriche-Hongrie (1900)	35 570.870	4.292.767	3.422.477	2.076.277	—	42.876
Belgique (1900)	6.660.000	30.000	—	3.000	—	—
Bosnie-Herzégovine (1895)	334.142	3.847	673.246	8.213	548.632	12
Bulgarie (1900)	27.004	4.524	3.020.840	33.717	643.253	1.149
Danemark (1901)	9.674	2.529.697	106	3.476	—	4.573
Espagne (1901)	18.200.000	20.000	—	1.000	—	28.000
France (1901)	38.180.000	625.000	—	70.000	—	101.945
Grande-Bretagne et Irlande (1901)	5.500.000	36.000.000	—	120.000	—	100.000
Grèce (1896)	34.710	—	2.369.000	6.000	24.000	—
Italie (1901)	32.300.000	70.000	—	50.000	—	50.000
Liechtenstein (1891)	8.537	36	—	—	—	—
Luxembourg (1900)	232.838	2.318	—	1.201	—	186
Saint-Marin (1897)	9.535	—	—	—	—	—
Monaco (1893)	13.752	1.936	76	64	—	—
Montenegro (1900)	12.924	10	201 067	—	13.840	—
Norvège (1900)	1.969	2.218.825	—	642	—	18.444
Pays-Bas (1899)	1.790.161	3.068.129	—	103.988	—	140.856
Portugal (1900)	5.277.000	500	—	500	—	—
Roumanie (1899)	150.000	18.276	5.408.743	269.015	43.740	16.148
Russie et Finlande (1897)	11.326.804	6.273.679	77.176.553	5.082.342	3.560.361	330.292
Serbie (1895)	10.411	1.002	2.281.018	5.102	14.414	537
Suède (1890)	1.390	4.779.909	46	3.402	—	234
Suisse (1900)	1 383.135	1.918.197	—	12.551	—	11.150
Turquie et Crète (1900)	300.000	?	2.500.000	120.000	3.200.000	—

Q. — Quelle conduite peut et doit tenir un confesseur à l'endroit d'un pénitent qui vient lui demander si celui-là est excommunié qui lit les œuvres de Victor Hugo ?

R. — Le nouvel Index porte la mention suivante : « Hugo, Victor, *Notre-Dame de Paris, decr. 28 jul. 1834. — Les Misérables, decr. 20 jun. 1864.* »

Ces deux livres sont condamnés par *décrets* : il y a donc *faute grave* à les garder et à les lire. Il n'y a cependant pas *excommunication*, parce qu'ils n'ont pas été *nommément condamnés par lettres apostoliques*, et qu'on ne peut pas dire non plus qu'ils défendent l'hérésie *ex professo*, « *hæresim propugnantes.* »

Qu'en est-il du reste de l'œuvre de Victor Hugo?

Tout d'abord, il faut mettre à part les *Odes et Ballades* (1822), « vers honnêtes du rhétoricien d'avenir, » dit Léon Gautier, remarquables par leur élévation de sentiment et les idées religieuses et monarchiques.

D'un autre côté, on peut signaler deux ouvrages

fort dangereux : la *Légende des siècles* et l'*Année terrible*.

I. Dans la *Légende des siècles*, dit Léon Gautier, « il faut signaler quelque cinquante pages dont le temps n'osera pas flétrir l'immortelle beauté. Il y a là des chefs-d'œuvre que les catholiques n'ont pas en suffisante estime [1]. »

Voilà la part du bon et du beau : quelle est la valeur du reste ? C'est encore Léon Gautier qui va nous le dire, et au point de vue littéraire, et au point de vue de la doctrine.

1° On a tant vanté le *génie littéraire* de Victor Hugo, qu'il ne nous déplaît point de le montrer sous son véritable aspect, en empruntant toutefois les pensées et souvent les paroles du grand critique que fut Léon Gautier.

Je n'ignore pas, dit-il en parlant de la première *Légende*, celle de 1859, qu'il y avait, dans ce livre inégal, deux cents pages vraiment médiocres, et qui, très visiblement, avaient été écrites après coup, pour compléter le volume et achever le cadre ; mais ce remplissage odieux ne doit pas nous empêcher de rendre justice à la perfection de certaines parties et à la majesté de l'ensemble.

Je ne saurais d'ailleurs faire le même éloge de la seconde *Légende*. Le plan n'en est ni complet, ni clair... Quelques initiés ont, dit-on, le génie de s'y reconnaître ; mais pour les simples mortels, quel labyrinthe !

Voilà pour le *plan*. Pour les *vers*, le critique se montre aussi sévère. Il reproche durement aux amis de Victor Hugo de lui avoir fait accroire que tout ce qu'il dit est adorable et sacré, qu'il n'y a rien à y ajouter, et rien à en supprimer : « Et voilà comment il se fait que le plus grand poète de ce temps, peut-être, a fait tant de centaines de vers incomparables... et tant de milliers de mauvais vers. »

Et pourquoi sont-ils mauvais, ces vers ?

Il y a d'abord le *ressassement* sénile. « Ce poète étrange n'est pas content d'avoir exprimé sa pensée une fois, deux fois, trois fois, et sous trois formes absolument différentes. Il faut qu'il y revienne et la répète trois fois encore et de trois façons qui, pour le coup, sont médiocres. Rien n'est plus fatigant, et le lecteur le plus courageux rend les armes. »

Et que dire de l'abus croissant de l'antithèse ? « Cet homme a plus fait d'antithèses dans sa vie que plusieurs générations de poètes et plusieurs siècles de poésie. Dix mille à coup sûr ; cent mille peut-être ! »

L'érudition de Victor Hugo est souvent en défaut. « Où prend-il cette science étrange ? Dans quels livres médiocres et oubliés ? Dans quels manuels de 1750 ou de 1820 ? Cette ignorance ingénue du grand poète, cette ignorance prête à rire. » La mise en scène de Salomon à propos du festin où furent écrits les mots *Mane, Thecel, Pharès*, en est un exemple entre cent autres.

Enfin, il n'y a pas jusqu'au savoir-vivre qui ne laisse à désirer. « Quel malheur qu'il y ait çà et là tant de mots d'un parfum douteux, tant de calembours équivoques, tant d'images imparfaites ! Quel singulier mélange de platitude et de sublime, d'enfantillage et de génie !... Vous trouverez dans la *Légende des siècles* mille fautes contre le bon sens et le bon goût. »

2° La *question doctrinale*. Ce qui touche à la littérature n'est que secondaire pour nous ; avec la question doctrinale, nous rentrons dans notre domaine, et ce n'est pas à l'avantage du poète.

« Quant aux attaques contre le *vrai*, elles sont innombrables et révoltantes... Donc il déteste l'Eglise, donc il l'attaque, donc il la calomnie ; et son livre n'est souvent qu'un factum contre les catholiques... »

Le plus sanglant reproche que Victor Hugo leur jette sans cesse à la face, c'est cette passion pour l'ignorance qu'il s'entête à leur attribuer. Et, voulant un jour condenser en un mot facile à retenir cette calomnie dont le peuple est aujourd'hui si intimement pénétré, il en est venu par une image laide et une comparaison boiteuse, à comparer les deux tours de Notre-Dame de Paris « à deux oreilles d'âne. »

Il évoque aussi devant le peuple le spectre de la Saint-Barthélemy et le fantôme de l'Inquisition, et fait appel à la jalousie sociale en montrant une petite fille de cinq ans, déguenillée, famélique, grelottante, vicieuse déjà, épouvantable.

Après avoir réfuté ces mensonges, le critique ajoute :

Il me resterait à parler de ces vers où vous accusez l'Eglise de *rêver un univers petit, sinistre, noir, fait de notre seul globe*, alors que l'Eglise chante joyeusement et à pleine voix que tous les univers ont été sauvés par le sang de Jésus-Christ. Il me resterait à protester contre ce vieux mensonge historique que vous rajeunissez contre nous, et d'après lequel un Concile aurait refusé de reconnaître une âme aux femmes ; mais il y a longtemps que cette mauvaise plaisanterie a été réduite à sa juste valeur... Vous vous faites le panégyriste ardent des enterrements civils. Et vous nous donnez pour raison que l'Eglise fait payer ses oraisons, ses chaises et ses cierges, et que d'ailleurs les abus y pullulent.

II. L'*Année terrible*. — « Ce livre est malsain, dit Léon Gautier. Il est malsain parce qu'il est essentiellement contradictoire et qu'il contient le *Non* à côté du *Oui*, le Mal à côté du Bien, la Nuit à côté de la Lumière. C'est par là qu'il sera fatal aux âmes, qu'il affolera les intelligences. »

S'il était simplement mauvais, il ferait moins de mal, parce qu'on se défierait de lui et qu'on saurait s'en éloigner ; mais rien n'est plus affadissant, rien n'est plus dangereux que le mélange du Bien et du Mal. Or, Victor Hugo est l'homme de ce mélange.

« Nous pourrions aisément noter dans l'*Année terrible* des pensées justes, des sentiments vrais, et jusque des aspirations chrétiennes. Mais, hélas ! dans la même page, et souvent dans le même vers, on entend le cri sauvage de la haine, on voit éclater l'injustice, et l'on a enfin la douleur de

[1] Léon Gautier, *Portraits du XIX^e siècle, Poètes et romanciers*, p. 91.

constater que trop souvent le bon sens fait absolument défaut. »

Après avoir reproché au poète d'avoir dix fois changé d'idées politiques et religieuses, Léon Gautier lui fait un crime d'avoir, dans un seul et même volume, dix systèmes différents de religion et de politique : « A telle page de l'*Année terrible*, le poète affirme la divinité de Jésus ; à telle autre page, il la nie. Moïse est exalté ici, là il est indignement outragé. Il en est de même pour bien d'autres noms et bien d'autres idées. »

Enfin nous donnerons l'appréciation générale de Léon Gautier sur tout l'œuvre de Victor Hugo :

Cet homme est, par excellence, un *brouilleur d'idées*. Suivant l'état de son imagination, il a doré ou noirci tous les systèmes, il a exalté ou abaissé toutes les religions, il a été l'apologiste ou l'adversaire de toutes les politiques. Les catholiques et les légitimistes pourraient fort aisément tirer de ses œuvres un *Recueil de morceaux choisis* véritablement inspirés de la pensée chrétienne et monarchique. Les républicains les plus radicaux n'auraient pas moins de facilité à en tirer un Manuel à leur usage. Toutes les écoles pourraient puiser un catéchisme dans ce pandémonium. Voilà le mal, voilà ce qui condamnera le poète devant l'histoire.

Tirons la conclusion. La lecture des œuvres de Victor Hugo, à l'exception de *Notre-Dame de Paris* et des *Misérables*, ne nous paraît pas défendue par le droit *positif*, bien qu'elle le soit par le droit naturel.

Il n'y a pas, en effet, de décret ni pour l'ensemble, ni pour aucun autre volume ; d'autre part, bien qu'on y rencontre l'hérésie, par exemple au sujet de la divinité de Notre-Seigneur, on ne peut cependant pas dire que ces livres sont *propugnantes hæresim*. D'ailleurs l'Eglise, qui a pris la peine d'en condamner deux à des intervalles bien éloignés (1834 et 1864), aurait bien pu condamner les autres s'ils avaient été regardés comme défendant l'hérésie *ex professo*.

Si nous faisons cette remarque, c'est dans l'intérêt de ceux qui, par devoir, seraient obligés d'étudier Victor Hugo.

Toutefois, la prescription de la loi *naturelle* reste intacte pour tous ceux à qui cette lecture peut faire du mal. Et quels sont ceux qui peuvent se flatter de pouvoir parcourir sans danger des livres *malsains*, où l'on rencontre des attaques *innombrables et révoltantes contre le vrai*, et des *calomnies* sans nombre avec des *accès de rage* contre l'Eglise ?

Q. — 1° Je suis vicaire dans un lieu de pèlerinage où est établie la Confrérie du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel. M. le curé est directeur de la Confrérie, et quand il reçoit lui-même, il peut faire inscrire les noms par n'importe qui sur le registre de la Confrérie. Moi j'ai des pouvoirs personnels, et quand je reçois une personne je l'inscris moi-même sur ce même registre ; mais voici la difficulté. Un prêtre n'ayant que des pouvoirs personnels peut-il validement charger n'importe qui de faire l'inscription définitive sur le registre même de la Confrérie ?

Nous l'avons fait plusieurs fois sans consulter le Directeur de la Confrérie ; mais j'ai un doute sur la validité de cette inscription, et je vous prie de vouloir bien m'éclairer sur ce point.

2° Je lis dans les *Tables générales*, 2e série, p. 374, 1re col., que ceux qui ont été reçus autrefois avec un scapulaire en feutre doivent encore, malgré la revalidation faite par Léon XIII, faire bénir un premier scapulaire en laine.

Je croyais qu'après la revalidation il n'y avait plus à se préoccuper.

R. — Ad I. Pour toutes les confréries de scapulaires, comme elles ont un rite déterminé pour la réception, l'inscription des noms peut être faite par n'importe qui sur le registre de la confrérie.

Ad II. Le *feutre* est une matière invalide pour les scapulaires ; ainsi l'a déclaré la S. C. des Indulgences le 6 mai 1895, mais en appliquant un décret du 18 août 1868 :

Fr. Bernardinus humiliter exponit morem inolevisse conficiendi imponendique Christifidelibus scapularia ex lana subcoacta *(feutre, feltro)*, et non contexta *(tissée, tessuta)*... An scapularia confecta non ex lana contexta sed subcoacta Christifidelibus imponi possint, quin ipsi amittant indulgentias gestantibus scapularia concessas?

Resp. — *Negative*, juxta Decretum *in una Urbis* d. d. 18 augusti 1868, ad dubium secundum [1].

La revalidation du 20 juin 1894 s'applique aux réceptions nulles pour l'emploi des scapulaires de feutre :

Ne itaque præfati Christifideles gratiis et privilegiis memoratæ Confraternitati concessis priventur, Orator S. V. humiliter supplicat, quatenus receptiones ad eamdem Confraternitatem *quacumque ex causa*, usque ad hanc diem invalide peractas, benigne sanare dignetur [2].

Tous ceux qui ont été reçus avec des scapulaires de feutre avant le 20 juin 1894, voient la nullité de leur admission couverte par une amnistie. Il en est de même de la revalidation du 3 juillet 1901.

Quelle est leur situation relativement au scapulaire de feutre ? Assurément, pour le premier reçu, ils ont gagné les indulgences en le portant jusqu'à ce qu'il fût brisé. Pour les autres, il fallait nécessairement revenir aux scapulaires de laine, puisque les indulgences ne sont accordées qu'à ceux qui portent un scapulaire en règle, et que le scapulaire en feutre ne peut pas compter pour cela.

Donc, tout individu qui a été reçu avec un scapulaire en feutre, doit, sous peine de perdre les indulgences, reprendre un scapulaire en laine quand il quittera le premier.

Doit-il le faire bénir ? Aucune décision récente n'a précisé ce point ; aussi avons-nous appliqué par simple analogie le décret n. 421, dans lequel il est déclaré que le même scapulaire peut servir pour admettre plusieurs personnes, mais que chacune d'elles doit faire bénir le premier scapulaire qu'elle portera : « Ita tamen ut primum scapulare quod deinceps adscriptus induere debet, sit benedictum. »

---

[1] Tachy, *Les Confréries*, n. 164.
[2] *Ami*, 1894, p. 560.

Q. — L'*Ami* voudrait-il me dire si un évêque peut forcer un de ses curés à accepter de l'avancement, c'est-à-dire à devenir curé d'une paroisse trois fois plus considérable que la sienne?

Je suppose que ce curé n'a d'autre raison de refus que l'attachement qu'il a pour sa petite paroisse, qui lui donne d'ailleurs assez de satisfaction au point de vue religieux.

R. — S'agit-il d'un curé *inamovible?* — En règle *générale*, un évêque ne peut lui imposer d'accepter une paroisse supérieure.

S'agit-il d'un simple *desservant?* — Voici les règles tracées par le droit. Si le desservant refuse d'aller dans une paroisse meilleure, l'évêque, en règle générale, ne doit pas le forcer à l'accepter. Il y a un axiome de droit qui prime en cette matière : « *Beneficium non confertur invito.* » La translation, en l'espèce, est une faveur : soit. Mais une faveur est quelque chose de relatif; elle cesse d'être une faveur dès lors que le desservant tient à conserver son poste. Dans ce cas, elle devient une espèce de punition. Or, s'il a mérité une punition, pourquoi lui donner une paroisse meilleure? S'il n'a nullement démérité, si, au contraire, il a bien agi, pourquoi lui imposer un départ qui lui coûte et qui constitue, en définitive, une réelle punition?

La translation forcée *ad melius* est un danger pour un diocèse. En effet, la loi ecclésiastique permet au curé à qui l'on retire son office ou sa paroisse de refuser tout autre poste, à condition de ne rien demander à l'évêque. Dès lors qu'un prêtre sera forcé de quitter sa paroisse parce qu'on veut lui en donner une meilleure malgré lui, il pourra abandonner tout ministère, et priver ainsi le diocèse d'un concours utile, puisqu'il s'agit d'un prêtre de choix. Le risque à courir n'est pas compensé par le bien à procurer, parce qu'il y a vingt autres prêtres qui accepteraient volontiers la paroisse en question et y procureraient le même bien que celui qu'on veut y envoyer malgré lui.

La translation forcée *ad melius* renferme un danger pour le bien des paroisses, parce qu'elle arrêtera beaucoup de bonnes inspirations. Un prêtre se plaît dans la paroisse qu'il a reçue de son évêque; il y fait le bien de son mieux et non sans succès. L'obliger par un ordre formel à quitter ses œuvres pour une autre paroisse qui comptera peut-être un plus grand nombre d'habitants et fournira des ressources matérielles plus abondantes, mais où la foi sera moins vive, c'est décourager sa bonne volonté et celle de tous ceux qui se trouveront dans une condition analogue, et les porter à se faire oublier dans une coupable indifférence, au grand détriment des âmes.

Ces principes, que nous exposions en 1891, ont été adoptés de tous points par M. Duballet, qui nous a cités pour donner ce qu'il juge résumer le mieux l'enseignement canonique sur ce point [1].

[1] Duballet, *Traité des curés*, t. I, n. 369.

Voici sa conclusion, qui est aussi la nôtre :

Néanmoins, si la translation *in melius* est imposée d'office par l'évêque, *le desservant doit quitter son poste;* il peut, il est vrai, refuser la situation même supérieure qu'on lui offre, mais il ne peut refuser de quitter sa paroisse, car son bénéfice est manuel, et la nature d'un tel bénéfice est d'être révocable *ad nutum.* Dans ce cas, il ne peut même formuler aucun recours au supérieur, puisque le recours ne peut utilement se baser sur le fait de la privation du bénéfice, de sa nature révocable, et qu'il ne peut alléguer ni animosité, ni mauvais vouloir de la part du supérieur. Son honneur, sa réputation, ses intérêts matériels, ne subissent aucun préjudice; l'opinion publique, quelque malveillante qu'elle soit, ne peut voir dans cette translation la conséquence d'un délit ou d'un crime, puisqu'on lui propose un poste plus avantageux, une paroisse plus importante.

Q. — Dans notre diocèse, chaque année les curés remettent à l'évêque une somme d'argent pour les messes *pro populo* non acquittées en dehors du dimanche.

Certains remettent 40 fr., d'autres 30, moins même.

Les uns acquittent quelquefois plusieurs de ces messes et donnent cette raison de leur offrande de 10, 15, 20 fr. — D'autres prétendent que les curés ne sont nullement obligés à verser une somme au moins égale à l'honoraire des messes *pro populo* tombant hors du dimanche, mais sont seulement tenus à faire une offrande en rapport avec leurs ressources. Par conséquent, sans se préoccuper du nombre de messes *pro populo*, ils se trouvent en sûreté de conscience en versant seulement 10 ou 20 fr.

Un fait à l'appui de cette dernière opinion. Un curé d'une petite paroisse versait une somme de 40 fr. entre les mains d'un vénérable archiprêtre, mort depuis; celui-ci lui dit : « Oh! pour un curé de R..., c'est assez de donner 25 fr. »

Que pense l'*Ami du Clergé* de cette dernière opinion?

R. — L'exposé du cas ne met pas la question sur son vrai terrain. Il ne s'agit aucunement d'offrande, mais d'honoraires de messes perçus aux jours où l'on est tenu à appliquer la messe *pro populo*, si, en vertu d'un indult, on ne l'applique pas. Dans ce cas, on doit remettre intégralement les honoraires perçus; on n'a aucun droit d'en rien retenir. Par contre, si l'on n'a pas perçu d'honoraires, on n'est pas obligé de rien remettre; on est libre de faire une offrande, si on le veut.

Les prêtres tenus d'appliquer la messe *pro populo* n'en sont dispensés par l'indult qu'à la condition de célébrer une messe rétribuée dont ils enverront l'honoraire pour l'œuvre qui est spécifiée dans l'indult : on ne peut en faire un autre emploi.

S'ils ne se mettent pas dans ces conditions, ils restent obligés à appliquer la messe *pro populo*, sans pouvoir l'appliquer par dévotion à des intentions particulières. Ils pourraient toutefois fournir eux-mêmes l'honoraire des messes qu'ils appliqueraient ainsi, et l'envoyer à l'évêché; ce serait la même chose que s'ils recevaient cet honoraire d'une autre personne qui leur aurait demandé la messe.

L'AMI DU CLERGE et les livres

1° Consultations

Q. — J'ai entendu le R. P. Joseph Tissot, ancien supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, nous prêcher une retraite ecclésiastique qui a été fort goûtée. Vous avez annoncé, sur vos couvertures, trois volumes de ses *Discours choisis et Entretiens*, recueillis et publiés par le P. Million, de la même Congrégation. Le bon souvenir que j'ai gardé du P. Tissot me pousserait à acheter ses Œuvres. Mais auparavant je voudrais cependant prendre votre avis, et savoir ce qu'il y a dans ces trois volumes.

R. — Nous avons étudié à fond cet ouvrage; vraiment il se distingue des publications du même genre et mérite le long compte rendu qui va suivre, où nos lecteurs trouveront plaisir et profits spirituel et autres. Les *Discours choisis et Entretiens* du P. Tissot (3 vol. in-8 de XIV-471, 565 et 599 p., Paris, Beauchesne), sont, pour le fond et pour la forme, « un véritable trésor de doctrine toute salésienne. » A chaque page on reconnaît le fils et le disciple du Docteur de la piété chrétienne.

1. Doctrine sûre et opulente, onction douce et pénétrante, exposition simple, claire, imagée, à la portée des esprits les moins ouverts et les moins cultivés, et éminemment pratique, tels sont les principaux caractères de l'éloquence du P. Tissot. Religieux fervent et apôtre zélé, il cherche avant tout à faire du bien à ses auditeurs, on sent qu'il veut les rendre saints et les conduire tous au ciel. Peu ou point de considérations philosophiques ou théologiques transcendantes. Sa doctrine est profonde, élevée. Il l'expose en termes clairs et précis, et la développe à la façon non d'un dialecticien froid et compassé, mais plutôt d'un poète à l'âme ardente et à l'imagination vive et brillante. Le plus souvent il se plaît « à dramatiser son sujet, à le concrétiser dans une scène de la Bible, de l'histoire ecclésiastique ou profane, voire même de la vie quotidienne. » C'est ce qui rend particulièrement attrayante la lecture des *Discours choisis et Entretiens* [1].

2. Sans amoindrir en rien les vérités de l'Evangile, le P. Tissot, en vrai salésien, les présente sous une forme qui les rend aimables et faciles à accepter. Il excelle à encourager, à consoler. Même dans la prédication des grandes vérités, comme le salut, la mort, le jugement, son enseignement garde cette note toute salésienne.

Mais où cet esprit de saint François de Sales se montre particulièrement, c'est quand le P. Tissot nous parle de l'amour de Jésus pour nous et de notre amour pour Jésus, et de l'union intime qui existe entre Jésus et le chrétien. Là surtout se vérifie ce qu'on a dit de lui qu'il était « un cœur qui parlait. » Très souvent il revient sur cette vérité, trop oubliée de nos jours, de la vie de Jésus en nous, et de notre vie en Jésus. Il l'explique, la commente et en tire les conclusions pratiques pour toutes les situations. Au jugement de M. Hamon, saint François de Sales s'est peint lui-même dans son *Traité de l'amour de Dieu ;* cet admirable ouvrage n'est que l'histoire fidèle de son cœur et de sa vie. *(Hist. de saint François de Sales*, t. II, p. 359). Pareillement, le P. Tissot s'est peint lui-même dans ces nombreuses pages où il explique et développe les mystères de la vie de Jésus en nous; ces pages, pleines d'une onction pénétrante, et encore brûlantes du feu sacré qui animait leur auteur, sont l'histoire de son âme. « Vivre de la vie même de Jésus, dit le P. Million, était la doctrine que prêchait notre Père et qu'il pratiquait tous les jours. »

3. Ce recueil est particulièrement destiné aux âmes vouées à la vie sacerdotale et religieuse. Elles y trouveront sûrement une manne nourrissante et savoureuse. Elles y puiseront un puissant réconfort et des principes féconds de ferveur et de renouvellement intérieur.

4. Les *Discours et Entretiens* se divisent en trois catégories. La première comprend ceux que le P. Tissot a écrits tout entiers de sa main; la deuxième ne renferme que des canevas; à la troisième appartiennent les sermons et entretiens composés des notes recueillies par les auditeurs.

Ils se rapportent à toutes les époques de la carrière oratoire de l'auteur. Pour y mettre un peu de suite, l'éditeur les a groupés en sept séries, d'après la nature des sujets : I. Notre-Seigneur et son divin Cœur ; — II. La Très Sainte Vierge ; — III. Les Saints ; — IV. La vie religieuse ; — V. L'éducation ; — VI. Les grandes vérités ; — VII. Les discours de circonstance.

I

5. La première série, *Notre-Seigneur et son divin Cœur*, renferme vingt-huit discours et entretiens. Quatorze ont été écrits en entier de la main de l'auteur, quatre ne sont que des canevas, et dix ont été composés des notes recueillies par les auditeurs.

Vingt de ces discours et entretiens nous parlent du divin Cœur de Jésus. Ils forment un traité presque complet de la dévotion au Sacré-Cœur. Faire connaître et mettre en relief les amabilités du Cœur de Jésus, nous exciter à l'aimer et à nous approcher de lui avec une entière confiance, voilà ce que se propose le P. Tissot. Dans ce but il expose comment et pourquoi Jésus-Christ nous a révélé son divin Cœur; il explique « les raisons profondes qui font du Cœur de Jésus l'objet le plus

[1] « Quoique la parole écrite n'ait jamais la chaleur et la vie de la parole prêchée, ici cependant le fond et la forme entraînent ; on est sous le charme, on veut aller au bout. On a parfois publié des *sermons nouveaux* qui étaient très anciens. Même dans les sujets anciens, le R. P. Tissot est très nouveau. Eminemment personnel, il n'a copié, ni démarqué, ni reproduit aucun de ses devanciers ou de ses contemporains. Il eut le génie qui crée et le talent qui organise. En réalité, il fut un initiateur. » (M. Lavorel, chanoine de la cathédrale d'Annecy).

légitime, le plus sympathique, le plus digne de nos affections et de nos hommages réparateurs. » Il traite ensuite des principaux exercices de la dévotion au Sacré-Cœur, tels que la visite au Saint-Sacrement, la communion réparatrice, le premier vendredi du mois, l'heure sainte, la garde d'honneur du Sacré-Cœur. Enfin, il décrit les heureux effets de cette dévotion : le Cœur de Jésus médiateur entre Dieu et les hommes, le Cœur de Jésus source de la grâce, de la confiance, de la charité et de la joie.

6. Dans ces discours et entretiens relatifs à la dévotion au Sacré-Cœur, le R. P. Tissot insiste, d'une façon spéciale, sur le grand devoir de la réparation, fin particulière et fruit naturel de cette dévotion. Voici un passage de son discours sur la communion réparatrice. Après avoir rappelé comment une religieuse de la Visitation sauva, par ses prières au Sacré-Cœur, la ville d'Annecy du fléau de l'inondation, l'orateur continue :

Une inondation autrement plus terrible menace et commence d'envahir notre cité, notre France et notre Europe. C'est le débordement de l'erreur, du vice et de l'anarchie.

Les politiques cherchent à endiguer ce torrent mugissant. Les gouvernements s'usent à lui barrer le passage. De nombreux et honnêtes citoyens combinent leurs efforts pour mettre un terme à ses ravages. C'est bien. D'autres font de splendides pèlerinages. C'est mieux encore. Dans un péril commun chacun se doit au salut de tous. Mais nous, prêtres, religieuses et fidèles, sans influence et sans force, quelle sera notre part ?

Comme sainte Claire, prenons le Saint-Sacrement pour renverser l'ennemi. Prenons-le par la communion réparatrice aussi fréquemment reçue qu'on nous le permettra, et veillons sur nous, amendons-nous pour qu'on nous le permette souvent. Communions aussi pieusement que possible, sans doute, et dans le but de nous sanctifier toujours davantage. Mais que notre intention principale soit de réparer la gloire de Dieu outragée, et de désarmer son bras irrité. Oh ! comme cette pensée rendra nos communions meilleures ! Plus de cette sensualité spirituelle qui nous faisait chercher dans l'Eucharistie des douceurs et des consolations avant tout. Ce n'est plus pour nous, c'est pour Dieu que nous communierons. Il s'agit bien de chercher des douceurs quand le torrent mugit à nos portes ! Plus même de ces retours sur nous-mêmes et de ces subtils épluchements de conscience pour sonder et contrôler des dispositions que nos directeurs ont jugées suffisantes. Qu'importe si l'on sent le fardeau des moellons pour faire les digues, quand l'inondation est là ! L'important n'est pas de faire des communions parfaites, ni surtout de savoir si elles le sont, mais d'apaiser Dieu et de sauver nos frères par nos communions.

7. Les huit autres discours et entretiens de cette première série se rapportent moins directement à la dévotion au Sacré-Cœur ; mais dans tous, le pieux orateur nous parle de l'amour de Jésus pour nous : c'est un ami utile, facile à trouver, indulgent, fidèle et constant, désintéressé et généreux, et auquel nous pouvons aussi être utiles. Les âmes intérieures, ou qui aspirent à le devenir, liront avec grand profit les entretiens sur la vie d'oraison et sur l'intimité de fidélité, de dépendance et d'abandon à l'égard de Notre-Seigneur.

Au reste, toutes ces pages respirent le plus ardent amour pour Jésus ; et le lecteur qui les parcourt avec une religieuse attention sent son cœur s'enflammer du feu sacré dont brûlait leur pieux auteur.

8. A la page 30 du tome Ier, nous lisons ces paroles : « Son Cœur (de Jésus) a donc eu part à son amour, il a coopéré à son amour ; il en a été l'organe, le principe et le siège ; il en a souffert les impressions et les émotions comme les autres cœurs. » — Cette manière de dire, quoique assez commune, n'est pas entièrement exacte. Il est bien vrai que Notre Seigneur Jésus-Christ, étant homme véritable et parfait, a aimé conformément à la nature de l'homme, et que, par conséquent, son cœur a éprouvé comme les nôtres les effets naturels de l'amour. Mais le cœur dans l'homme n'est ni l'organe ni le principe de l'amour. « Ce serait, dit le P. Terrien, S. J., matérialiser l'âme humaine et lui ravir la plus sublime prérogative de sa nature, la spiritualité, que d'attribuer à l'organisme le rôle de principe, même partiel, dans nos affections. Sans doute, nos pensées ne sont pas sans images, ni notre vouloir sans affection sensible, et c'est par là que les organes prêtent à nos facultés les plus élevées un concours nécessaire, mais un concours qui leur est extérieur. » (*La dévotion au Sacré-Cœur*, p. 54). Le principe *total* de l'amour et des affections qui en naissent, comme la joie, la tristesse, le désir, la crainte, etc., est la seule volonté raisonnable. Aussi l'Eglise dans ses actes et ses décrets relatifs à la dévotion au Sacré-Cœur, ne reconnaît au cœur de chair du Sauveur qu'une seule fonction : celle d'être un symbole, une image de sa charité. « Par cette dévotion, dit Léon XIII (Lettre apost. du 28 juin 1889), on honore d'un culte particulier, sous le symbole du Très Sacré Cœur de Jésus, les principaux bienfaits que la charité du Christ rédempteur a versés sur le genre humain. »

9. Parlant de la vie de Jésus-Christ dans le chrétien, l'auteur s'exprime ainsi : « Jésus-Christ est en nous non seulement comme Verbe, mais comme Verbe fait chair, et, par la grâce sanctifiante, son adorable humanité réside vraiment en nous, non point sans doute de la même manière qu'au ciel et dans l'Eucharistie, mais cependant en un mode ineffable autant que réel. » (Tom. I, p. 165). Il s'agit de notre incorporation à Jésus-Christ par le baptême. En vertu de cette incorporation il y a entre nous et Jésus-Christ une union réelle et spéciale, analogue à celle qui existe entre la tête d'un corps et les membres de ce même corps. La tête agit sur tout le corps et sur chaque membre qu'elle active et dirige. De même, Jésus-Christ, par sa grâce, agit sur chacun des membres de son corps mystique : *Ipse Christus Jesus tanquam caput in membra et tanquam vitis virtutem influit, quæ bona eorum opera semper antecedit, comitatur et sequitur.* (Concil. Trid., sess. VI, *de Justif.*, 6). Mais il n'est pas exact de dire qu'en vertu de cette union et de cette action l'humanité du Christ réside vraiment en nous.

II

10. La *Très Sainte Vierge* est le thème des instructions de la deuxième série, laquelle en renferme dix, suivies de quelques pensées sur Marie mère des hommes. Cinq sont complètes, les cinq autres ne sont que des notes du P. Tissot.

L'*Immaculée-Conception*, la *Visitation*, la *Purification*, les *Sept douleurs de Marie*, le *Saint Rosaire*, *Marie médiatrice du salut*, *Marie notre avocate*, *Notre-Dame de la Bénite-Fontaine*, *Notre-Dame de Lourdes*, *Marie et le prêtre*, tels sont les sujets que le P. Tissot traite, avec sa piété et son talent ordinaires.

11. Après avoir exposé la nature et les preuves du dogme de l'Immaculée-Conception, le pieux orateur nous parle des prérogatives que ce privilège a procurées à Marie. Voici, en particulier, ce qu'il dit de la grâce qu'elle reçut à ce premier instant de son existence :

En même temps que l'Immaculée-Conception préserva Marie de tout péché, elle la sanctifia et lui fut une source intarissable de mérites ; car, selon les règles de la théologie, la Mère de Dieu, cela est certain, n'a pas fait durant sa vie une seule action qui n'ait tiré sa valeur de cette première grâce. Pour mieux comprendre ceci, imaginons-nous le petit grain de l'Evangile qui, une fois semé, germe et croît peu à peu jusqu'à devenir un grand arbre. Dès que ce grain a pris racine, il pousse son germe, sort de terre, s'élève, jette des branches, se couvre de feuilles, se pare de fleurs, se charge de fruits, en sorte que tout cela n'a de subsistance et de vie que par lui, car c'est de lui que part la sève, pour se répandre, entretenir la fraîcheur des feuilles et donner aux fruits leur saveur.

Voilà le symbole de la grâce que la Sainte Vierge reçut au moment de sa conception : ce fut comme un germe divin qui s'enracina dans son cœur et dont la vertu, comme une sève bénie, se répandit dans tout le corps de ses actions. Tous les actes de Marie furent d'un mérite inestimable, parce qu'ils procédaient d'un principe de sanctification en quelque sorte infini qui était en elle et consacrait tout ; ce principe c'était la grâce de sa conception... Suivant l'expression de l'Eglise, cette grâce fut un trésor presqu'infini, un abîme sans fond de tous les dons surnaturels. Dès sa conception, Marie fut établie dans la plénitude des saints : *In plenitudine sanctorum detentio mea ;* c'est-à-dire, d'après saint Jérôme et saint Bernard, qu'elle posséda seule et en entier ce que tous les autres ont possédé par parties, et, comme tous les fleuves entrent dans la mer, de même, dit saint Bonaventure, tous les torrents de bénédictions qui sortent du sein de Dieu pour se répandre sur les saints se réunirent en Marie au moment de sa conception immaculée, et sa beauté, en cet ineffable instant, surpassa, effaça presque la beauté des élus et des anges eux-mêmes.

Mes frères, n'avez-vous jamais pris plaisir à contempler le firmament sur la fin d'une de ces nuits sereines où s'étale tout ce que le ciel a de plus pompeux ? Quel splendide spectacle que ces flambeaux si bien disposés, ces astres si multipliés scintillant tous d'un éclat particulier ! Ne diriez-vous pas qu'une nuit si bien éclairée ne le cède point au jour ? Attendez un peu : voici l'aurore qui se montre, et ses rayons empourprés illuminent les cieux ; voyez-vous tous ces flambeaux disparaître, ces astres s'éclipser ? Les étoiles, mes frères, ce sont les saints ; si admirables qu'ils soient, ils s'effacent quand on les compare à Marie, aurore naissante, *aurora consurgens*. Oui, quand je considère ces myriades d'anges, cette multitude innombrable de vierges, de solitaires, de religieux, de confesseurs, de martyrs et d'apôtres portant en leurs mains les précieuses palmes de leurs travaux, il me semble que rien ne peut égaler leurs mérites, je suis émerveillé de la gloire qui les environne ; mais je suis bien plus étonné de la voir tout à coup disparaître lorsque, tournant mes regards vers la Vierge au moment de sa conception, je la vois s'avancer radieuse et répandre, avec une lumière mille fois plus resplendissante, une fraîcheur et une suavité indicibles, comme l'aurore du plus beau matin, *quasi aurora consurgens*.

12. Le discours sur la *Visitation* est un traité complet des règles à suivre dans les visites. Le P. Tissot distingue cinq genres de visites que nous avons à faire :

Visites de devoir, celles que nos parents, nos supérieurs, notre position nous imposent. Visites de convenance, qu'exigent les bienséances sociales. Visites de charité, visites précieuses qui attirent sur ceux qui les font les bénédictions célestes promises aux miséricordieux ; visites qui ont pour objet non seulement les indigents, mais encore toutes les personnes qui sont dans le malheur, qui ont besoin de soulagement, de consolation ou de secours. Visites de zèle et de piété, qui amènent le bon Pasteur à la brebis égarée et qui souvent, même parmi les personnes du monde, peuvent produire les plus heureux résultats, si une intention pure les dirige, si la prudence les accompagne et si la prière fervente les suit. Visites d'amitié : pernicieuses et dangereuses, si l'amitié qui les engendre est sensuelle, frivole ou purement naturelle ; saintes et souverainement utiles, si elles sont à la fois le fruit et l'aliment de ces amitiés vraies, de ces amitiés dont le fondement est l'estime, les communications édifiantes le lien, l'avancement spirituel commun le résultat, la gloire de Dieu la fin dernière.

A l'exemple de Marie et d'Elisabeth, bannissons de nos entretiens, dans nos visites, « les médisances, les railleries, les mots légers ou couverts, ces frivolités, ces niaiseries futiles, ces préoccupations de bagatelles, ces grands riens musqués qui font l'aliment si peu rare des conversations mondaines et dont, disons-le en pleurant, certains parents indignes de ce nom ne craignent pas de se servir même devant leurs enfants, les portant quelquefois jusqu'aux parloirs des pensionnats les plus édifiants. »

Il faut aussi dans nos visites, après avoir observé les prévenances que notre position nous impose, savoir nous taire et écouter :

La science d'écouter, voilà la science des sciences dans nos rapports avec le prochain. Mais combien elle est rare ! C'est que, pour écouter, il faut sacrifier notre envie de paraître et subir humblement des discours que la charité seule fait trouver intéressants. Et l'esprit de sacrifice est rare de nos jours. De là, tant de conversations nulles, sans fruit, insipides, fastidieuses et onéreuses à tous les interlocuteurs. Une femme célèbre des temps modernes l'a dit avec un grand sens : « Si l'on mettait toujours à comprendre le soin que l'on met à paraître avoir compris, et à écouter le temps où l'on ne songe qu'à répondre, tout le monde n'y trouverait-il pas son compte ? » (Mme Swetchine).

Enfin évitons de prolonger nos visites outre mesure :

Une visite est longue lorsqu'elle dépasse les bornes des bienséances, qu'elle nuit aux devoirs du visiteur ou de son hôte, et qu'elle excède le temps voulu pour remplir

l'objet qu'on s'y proposait... Les visites longues, ce sont celles que les affections dangereuses ou l'expansion âcre et mordante d'une mauvaise humeur mal motivée prolongent ; celles dont la joie est la plus innocente occupation ; celles où le désœuvrement préside, où les entretiens frivoles, pour ne rien dire de plus, règnent, où la sensualité a sa large part, la gourmandise sa grasse portion. Ce sont celles qui, s'avançant dans la nuit, obligent ensuite à ces matinées somnolentes qui enlèvent à tant de chrétiens et de chrétiennes de nos jours cette marque distinctive de la femme forte : « *De nocte surrexit*, elle s'est levée avant le jour. » Les visites longues, ce sont celles qui tiennent réunis dans les bas offices des serviteurs de tout sexe, dont le moins dangereux passe-temps est aussi le jeu, la médisance et l'excitation mutuelle au mépris des maîtres. Les visites longues, ce sont celles pendant lesquelles le foyer reste désert, la joie de la famille éteinte, les affaires souffrantes, l'enfance abandonnée.

13. Le sermon sur la *Purification* est une allocution à une association de Dames chrétiennes de Lyon. C'est un exposé des principaux devoirs de la mère pendant le premier âge de ses enfants. Expliquant ces paroles du vieillard Siméon à Marie : « *Un glaive de douleur transpercera votre âme*, » le P. Tissot rappelle à son pieux auditoire que les arrhes du ciel ce sont les souffrances :

Quand un souverain veut récompenser les services de sa mère, il ne lui donne pas quelques milliers de francs. Il lui fait un douaire, il lui assigne une riche pension, il lui donne de puissantes cédules sur le trésor public. De même, Dieu ne voulut pas payer sa Mère par quelques jouissances éphémères de cette terre. Il lui fit un splendide douaire au ciel ; il lui donne des cédules, des arrhes, des souffrances.

O mères vraiment chrétiennes, tel est aussi votre sort ! Dieu estime trop l'amour des mères, il apprécie trop bien ce qu'il y a d'inénarrablement beau dans vos dévouements pour vouloir les payer sur terre. Mais, au contraire, sachant que les gloires et les voluptés éternelles sont proportionnées aux souffrances qu'on endure ici-bas, il vous traite comme il a traité sa bien-aimée Mère. Il multiplie vos croix en ce monde pour vous centupler la récompense en l'autre ; il vous enlace d'épines pour vous inonder de roses, selon le mot de saint François de Sales.

L'enfant est plus à Dieu qu'à sa mère. S'il y a conflit entre l'autorité de Dieu et l'autorité de la mère, entre la volonté divine et l'affection maternelle, celle-ci doit se soumettre :

Mon enfant a tel défaut qui vous déplaît, Seigneur : je ferai tout pour l'extirper. Mais il faudra pour cela le reprendre, le corriger : cela coûte à mon cœur, n'importe ! Dieu le veut. Il faudra le mettre dans tel ou tel établissement, l'isoler de telle compagnie, lui interdire telle relation, telle lecture... Vous voulez mon enfant dans telle vocation. Que votre volonté soit faite et non la mienne ! O mères, tenez ce langage à vos enfants, non en face des bourreaux qui ne les menacent pas, mais en face de Dieu et de sa loi. Avec eux, tenez toujours, comme saint François de Sales, le parti de la Providence, et la divine Providence prendra le vôtre.

14. Dans l'explication des *Sept-Douleurs de Marie*, le pieux orateur nous fait parcourir le cycle des différentes tribulations qui peuvent affliger ici-bas la vie humaine. Il les réduit à sept classes principales, à savoir : les peines purement intérieures, les privations corporelles, les chagrins de famille, les humiliations, les souffrances physiques, la perte des êtres qui nous sont chers, l'isolement et l'abandon des hommes. Or Marie a subi au plus haut degré ces sept genres de tribulations dans les sept cruelles circonstances connues sous le nom des *Sept douleurs*.

15. Le discours sur *le saint Rosaire* est une thèse où l'auteur démontre que Marie a été constituée par Dieu la sauvegarde et le boulevard de l'Eglise, et qu'elle la sauvera sûrement dans le présent comme elle l'a constamment sauvée dans le passé.

Dans le panégyrique de Notre-Dame de la Bénite-Fontaine, à La Roche (Haute-Savoie), nous voyons que Marie aime à voiler son action bienfaisante sous celle de quelque agent matériel.

Et quel est l'agent préféré de cette douce Reine ? C'est l'eau. Est-ce parce que l'Etoile de la mer a reçu d'une façon plus spéciale le domaine des eaux ? parce qu'elle a, selon le texte sacré, « fait couler les fleuves, » qu'elle est sortie elle-même comme un grand cours d'eau fécondante (Eccli., XXIV, 8 et 41), comme une fontaine, dit le bienheureux Albert, comme une fontaine dont les eaux, c'est-à-dire la miséricorde, ne s'arrêtent jamais et ne sont jamais prises par les *glaces ?* Est-ce parce que ce limpide élément symbolise sa pureté sans tache ? Est-ce parce que la propension invincible de l'eau à descendre toujours rappelle l'humilité de cette Vierge incomparable ? Est-ce parce que l'eau sert à Dieu lui-même pour la régénération des âmes ? Ou plutôt, est-ce simplement enfin parce que l'eau étant la créature la plus commune, elle offre à la Reine des cieux un instrument plus facile, à la portée de tous ? Le fait est que l'histoire nous montre la Mère de Dieu opérant la plupart de ses merveilles de guérison à l'aide de l'eau... Ce fait est encore plus manifeste à notre époque. Il semble qu'au milieu de l'incroyable courant qui porte des milliers de malades aux eaux thermales ou minérales dotées par Dieu de propriétés curatives indéniables, Marie ait voulu avoir ses thermes à elle, c'est-à-dire des sources bénies, couvertes de son égide, fécondées par sa puissance, où les malades peuvent retrouver la santé.

Les *Pensées sur la très sainte Vierge* se rapportent à son titre de Mère des hommes : elles n'offrent rien de particulier.

III

16. La troisième série, *Les saints*, compte dix sermons ou discours. Ils sont tous entièrement de la main du R. P. Tissot ; mais le premier ne contient que des notes. Neuf sont des panégyriques ; le dixième est une exposition du dogme de *la Communion des saints* et des obligations qu'elle nous impose envers les fidèles de la terre, les saints du ciel et les âmes du purgatoire.

17. Le premier panégyrique, prêché à Lyon en 1892, est celui de *saint François de Sales*. C'est un résumé historique des rapports qui unissent l'église et la ville de Lyon au bienheureux évêque de Genève.

18. Le second est celui de *sainte Jeanne de Chantal*. L'*Introduction de la vie dévote* en main, l'orateur nous montre la pieuse baronne, encore dans le monde, gravissant sous la direction de saint François de Sales les sommets de la perfec-

tion chrétienne en suivant les ascensions progressives admirablement décrites dans les cinq parties de la *Vie dévote*. C'est un commentaire pratique de ce chef-d'œuvre du Docteur de la piété chrétienne : c'est, comme nous disons aujourd'hui, une leçon de choses.

A propos des tentations et des peines intérieures, voici les trois grands principes que saint François de Sales enseignait à sa généreuse pénitente : « Aveu complet à son directeur de tout ce qui se passait, obéissance aveugle à ses ordres, et attention constante non à repousser la tentation ni à juger ses épreuves, mais à diriger uniquement son âme vers le bon plaisir de Dieu. »

19. La *B. Marguerite-Marie*, l'idéal personnifié de l'amour de la souffrance, tel est le sujet du troisième panégyrique. Dans une première partie l'orateur nous montre son héroïne recherchant « avec avidité la croix, rien que la croix, et l'immolation constante sans nulle consolation. » Mais comment expliquer cet incroyable amour de la souffrance, dans la B. Marguerite-Marie ? Car elle était de la même nature que nous : « Les épines étaient bien pour elle comme pour nous des épines, les croix des croix, les douleurs des douleurs. » Or, les motifs qui lui faisaient aimer la souffrance peuvent se réduire à trois principaux. A ses yeux la souffrance était : 1° une sûre expiation du péché ; 2° un moyen efficace et un symptôme certain de conformité avec Jésus-Christ ; 3° enfin l'une des plus puissantes armes de zèle. Ce sont ces trois considérations que le P. Tissot explique et développe dans la deuxième partie de son discours.

Au sujet de la contemplation pieuse du Crucifix, si propre à consoler la douleur, l'orateur constate que « même dans le monde soi-disant pieux, on ne médite presque plus les souffrances de l'Homme-Dieu. Le Crucifix a disparu de quasi toutes les demeures. A peine en trouve-t-on un relégué sur un prie-Dieu poudreux ou abandonné dans quelque alcôve. Ah ! voilà pourquoi tant de chagrins inconsolés, tant d'âmes découragées par l'affliction, tant de plaies sans remèdes, tant de pleurs sans soulagement ! » — Pour montrer que la souffrance endurée chrétiennement est une arme de zèle toute-puissante :

Malades, infirmes, affligés, oh ! que votre mission est belle ! A vous le privilège de sauver les autres, de maintenir le bonheur, la paix, la piété autour de vous. Votre lit de douleur est un calvaire où Dieu, voyant son Fils unique souffrir avec vous, sent sa colère désarmée et bénit ceux qui sont autour de vous. Vos douleurs inconnues sont tout autant de paratonnerres qui détournent les châtiments du ciel. Heureuses les communautés, heureuses les familles qui vous possèdent !

20. Le *B. Jean-Baptiste de la Salle* est le sujet du quatrième panégyrique. « La vertu dans laquelle Jean-Baptiste excella surtout, dit le décret de sa béatification, la vertu qui fut sa gloire singulière et qui, parmi toutes les autres, jeta dans sa personne un merveilleux éclat, ce fut cette parfaite égalité d'âme qui s'unissait en lui à une constance et à une fermeté presque incroyables. » C'est cette vertu, qui nous manque tant à l'heure actuelle, que le P. Tissot a choisie pour thème de son panégyrique.

L'égalité d'âme ou le calme « n'est ni l'indifférence, ni la lenteur, ni l'inaction. Ce n'est pas non plus une tranquillité commode, résultat du tempérament, du petit nombre des occupations ou de leur monotonie... C'est l'état souverainement laborieux et méritoire d'une âme qui se possède dans la patience, qui attend et reçoit sans trouble l'adversité et la prospérité, et qui, toujours maîtresse d'elle-même, fait, sous le regard de Dieu, ce qu'il veut, à l'heure où il le veut, dans la mesure où il le veut. » Tel fut le B. Jean-Baptiste de la Salle, et tel nous le montre son pieux et éloquent panégyriste dans le tableau de sa vie. Aux prises avec des tribulations cruelles, variées et continuelles, de la Salle supporte tout sans faiblir un instant ; il n'est ni troublé, ni inquiet, ni déconcerté, ni alarmé. Il endure tout, il dévore tout avec un courage aussi calme qu'invincible : « sa sérénité surnageait au dessus des orages comme le mont Blanc domine, de son front éblouissant de blancheur, les tempêtes déchaînées à ses pieds et les nuages amoncelés sur ses flancs. »

Ce calme admirable du B. de la Salle avait sa source dans sa soumission à la volonté de Dieu, dans son abandon filial à la Providence, dans sa dévotion au Sacré-Cœur, dans sa douceur envers lui-même et envers le prochain, et surtout dans sa profonde humilité, l'orgueil étant l'unique artisan du trouble. « L'humilité, dit Rusbrok, a une telle propension vers les abîmes que le repos lui est impossible tant qu'elle n'a pas trouvé le fond où la joie est située. Mais une fois là, elle possède le calme véritable, invincible, que rien ne troublera, car elle s'est précipitée dans un tel abîme que personne n'ira l'y chercher. » Ce fond, Jean-Baptiste de la Salle l'avait trouvé. Il était descendu si bas dans le mépris de lui-même et la conviction de son néant, que nul dédain, nulle injure ne pouvait l'atteindre, ni par conséquent troubler une seconde son imperturbable sérénité.

21. « Jésus-Christ est la forme des prédestinés ; les saints du ciel ne sont que des portraits de Jésus-Christ glorieux et ressuscité, de même que sur la terre ils ont été des portraits de Jésus-Christ souffrant, humilié et agonisant. » Le *B. Jean-Gabriel Perboyre* qui a écrit ces paroles a été, durant sa courte carrière, un de ces portraits de Jésus humilié et souffrant. La vie de Jésus s'est manifestée et a rayonné dans sa personne. Tel est le thème du panégyrique du Bienheureux martyr prononcé par le P. Tissot à la Primatiale de Lyon, le 30 mai 1890.

Copier Jésus-Christ est la première obligation de tout chrétien :

Cette copie n'est pas une œuvre de surface à la façon d'une photographie. C'est la transformation intime,

plus ou moins complète, de la vie d'un homme dans la vie de l'Homme-Dieu. Ce travail est le résultat de l'action divine et de l'activité humaine combinées. La part de Dieu, c'est, après sa grâce prévenante, une communication d'autant plus abondante qu'elle trouve moins d'obstacles et plus de coopération, de la vie du Sauveur à l'âme. La part de l'homme, c'est la foi et l'amour : la foi s'appliquant à contempler et à faire passer dans le cœur les traits et les dispositions du Verbe fait chair ; l'amour qui s'identifie à lui, car, dit saint François de Sales, l'âme vit plus dans celui qu'elle aime que dans celui qu'elle anime.

Jean-Gabriel entre, à quinze ans, au petit séminaire de Montauban. Il s'attache dès lors au Prêtre éternel, n'ayant plus qu'un objectif : s'identifier à son sacerdoce. Tous ses moments libres, il les passe à la chapelle, immobile comme une statue, les yeux fixés sur le tabernacle. A la façon d'une plante absorbant les rayons du soleil, il y aspire la vie ; il ouvre son âme à tous les effluves de grâce dont le divin Cœur est l'océan. Se conformer à Jésus était le mobile de toute sa conduite. « Vous travaillez trop, lui disait-on. — Notre-Seigneur a bien plus travaillé que nous, répondait-il. — Votre lit est trop dur. — Pensez-vous que Jésus-Christ n'était pas plus mal couché sur la croix ? »

Devenu membre de la Congrégation de Saint-Lazare, instituée par celui que ses contemporains appelaient la copie vivante du Fils de Dieu, saint Vincent de Paul, il se trouva là dans son élément et il s'appliqua avec une ardeur nouvelle à devenir un autre Christ. Se rendant à Paris pour ses études, il passa à Cahors où ses parents vinrent le saluer, et comme ils l'engageaient à les visiter chez eux, en lui montrant le chemin du hameau natal : « Ce n'est pas le chemin du ciel, répondit-il. Pour aller au ciel, il faut faire des sacrifices. Ma bonne mère, il faut bien nous accoutumer à nous passer l'un de l'autre. Vous savez que Dieu m'appelle à lui. » C'était le langage de Jésus au Temple.

L'onction sacerdotale qu'il reçut à Paris, le 23 septembre 1825, lui conféra la plénitude de l'esprit de Jésus-Christ :

En prononçant à l'autel les divines paroles qui transsubstantient le pain et le vin au corps et au sang du Christ, à ce moment ineffable où le prêtre participe à la toute-puissance de Dieu, il demandait d'être changé lui-même en Jésus-Christ de façon à vérifier le mot de saint Paul : *Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi.* (Gal, II., 20). Puis, quand il avait reçu son Rédempteur, il lui semblait l'entendre lui dire : « Tu vois ce que je viens de faire pour toi, eh bien ! fais-en autant pour moi, va donc t'immoler pour moi. » Alors s'engageait entre Jésus et son prêtre ce duel d'amour qui doit remplir nos actions de grâces après la communion. « *Il m'a aimé et il s'est livré pour moi,* se disait Gabriel, que lui rendrai-je ? Ah ! je ne suis plus à moi, il m'a conquis. Il m'a donné la vie, il l'a payée de son sang. La charité me presse. Vie pour vie, sang pour sang ! » Le ciel exauça ce vœu généreux. Parti pour les missions de Chine, il y cueillit la palme du martyre. Sa vie apostolique, comme celle du Christ, ne dura que trois ans. On vit, dans ses souffrances et dans sa mort, se renouveler la passion du Sauveur. « C'est la gloire singulière de notre héros, dit Léon XIII, comme ce fut sa céleste consolation, qu'une ressemblance frappante à son Rédempteur dans ses tourments. »

La lecture du récit que fait le P. Tissot du martyre du B. Perboyre produit la même impression que celle de la Passion dans l'Evangile :

On attacha le glorieux martyr à la croix en repliant ses pieds par derrière, crucifié comme son Maître, à genoux en serviteur. Par un raffinement de cruauté, trois fois le bourreau serra la corde autour du cou du patient, trois fois il la lâcha ; la mort souriait et s'éloignait. Un infâme coup de pied acheva la victime. Gabriel inclina la tête et rendit le dernier soupir. C'était un vendredi, 11 septembre 1840, vers midi. *Hora erat quasi sexta.*

22. Après le fils, le père. Le panégyrique de *saint Vincent de Paul* est la réfutation d'une erreur trop répandue, erreur qui s'efforce de laïciser les saints, et qui faisant, de parti pris, abstraction de leur union à Jésus-Christ, revendique à l'honneur de l'humanité pure les merveilles de leur dévouement. Dans ce but le P. Tissot montre que ce n'est que par Jésus et en Jésus, que Vincent de Paul a été ce qu'il a été et a fait ce qu'il a fait :

Dans l'œuvre de notre sanctification, écrit l'aimable auteur de *Philothée,* nous devons procéder à la façon des sculpteurs plutôt que des peintres.

Le peintre ajoute. Le sculpteur retranche. Il taille dans le bloc informe ; en le diminuant, il le transfigure, et quand les derniers coups de ciseau ont abattu les dernières aspérités qui retardaient la pleine réalisation de son idéal, il se trouve en face d'un marbre vivant. « Pourquoi ne parles-tu pas ? » est-il tenté de lui dire avec Michel-Ange.

De même, plus un saint, les yeux fixés sur le divin modèle, retranche de sa propre personnalité ce que la grâce désavoue dans sa nature, plus il multiplie ces coups de ciseau qui taillent et polissent les pierres mystiques de l'éternelle Sion, mieux la figure du Christ se dégage et se dessine en lui. Vient un moment où l'humanité déchue semble avoir disparu avec toutes ses rugosités. Il n'y a plus que le Christ, le Christ vivant, parlant, agissant dans sa créature, devenant le principe de ses pensées, de son langage, de ses opérations.

C'est ce qui est arrivé pour saint Vincent de Paul. Il a travaillé toute sa vie à s'effacer, à s'anéantir pour faire place à Jésus, et la vertu de Jésus s'est manifestée en lui par des œuvres aussi admirables qu'innombrables. Ainsi, bon gré mal gré, ceux qui exaltent saint Vincent de Paul, — et ce sont tous les hommes, — exaltent Jésus-Christ vivant, agissant et glorifié dans son serviteur. Le pieux orateur conclut par cette leçon bien pratique, surtout de nos jours :

Que nous sommes insensés quand, malgré les déceptions journalières infligées à notre orgueil, nous cherchons dans nos prétendues ressources humaines des succès dont l'unique levier est l'union à Jésus, la dépendance de son esprit, l'identification à son cœur par la foi, la prière, le sacrifice et l'amour ! « Nous voulons être puissants selon le monde, s'écrie Bossuet : c'est pourquoi nous sommes faibles selon Jésus-Christ. » Un peu plus de sainteté, moins de bruit et de discussions, comme cela avancerait le règne de Dieu ! Oh ! si chacun de nous était le Sauveur, le monde serait vite sauvé !

23. Panégyrique de *saint Laurent de Brindes* :

C'était en 1574. Un jeune homme de quinze ans, originaire de Brindes, en Italie, la joie de ses nobles et pieux parents, se présentait à la porte du couvent des Capucins de Venise, et demandait l'entrée dans leur ordre. A sa vue, considérant la délicatesse de sa physionomie, la distinction de ses manières, la grâce exquise de sa parfaite éducation, le provincial se mit à faire le tableau des difficultés et des rigueurs de la vie du cloître, et conduisant le postulant dans une cellule étroite, dénudée de tout : « Mon enfant, lui dit-il, vous sera-t-il possible de vivre là ? — Oui, reprit hardiment le jeune homme, pourvu que dans cette cellule j'aie un crucifix. »

Ce jeune homme était saint Laurent de Brindes, frère mineur capucin. Montrer comment le crucifix, la croix a formé en lui le saint et l'apôtre, tel est l'objet du panégyrique.

C'est un chant de triomphe en l'honneur de la croix du Christ, que l'on veut chasser, « comme un meuble usé et voué au mépris, de nos mœurs, de nos tribunaux, de nos écoles et de nos places publiques. »

Quand saint Laurent quitta son couvent pour ses courses apostoliques, il ne prit que son crucifix... Voulait-il consoler ? Il montrait le crucifix. Voulait-il convertir une âme enlacée dans les chaînes de l'erreur ou du vice ? Il lui montrait la croix. Malheur à qui voulait résister à cet argument ! Un jour, le mauvais temps l'ayant forcé de s'arrêter dans une auberge, des hérétiques qui s'y trouvaient, voyant suspendu au cou du missionnaire son grand crucifix, se mirent à ricaner, et l'un d'eux insulte la croix. C'était blesser Laurent au point le plus sensible de son cœur. Saisissant son crucifix et l'élevant devant le malheureux : « Dieu va venger, lui dit-il, la gloire de cette croix que tu blasphèmes ; Jésus-Christ a prononcé ta condamnation. » Et le blasphémateur tombe raide mort, laissant pendre sa langue dans toute sa longueur hors de sa bouche. Les autres hérétiques éperdus se jettent aux pieds de Laurent, confessent leur crime, sollicitent leur pardon, et bientôt tous devenaient catholiques.

24. Le panégyrique de *saint Symphorien d'Autun* nous rappelle l'influence salutaire de la pensée du ciel. C'est elle qui a dirigé l'éducation du jeune Eduen, qui a inspiré ses vertus et soutenu ses derniers combats. L'oubli habituel de la fin dernière, l'insouciance pour les biens célestes ne sont, hélas ! pas rares chez les chrétiens même pratiquants de nos jours. L'orateur termine par cette pensée encourageante : « Il n'y a pas que des martyrs dans la céleste patrie. Saint François de Sales nous apprend qu'elle est pleine de pénitents. »

25. Suit une *allocution* sur saint Guérin, moine bénédictin et évêque de Sion au XII^e^ siècle ; rien de saillant à signaler. Un sermon sur la *Communion des saints* clôt dignement cette troisième série. La nature du dogme de la Communion des saints, les précieux avantages qu'il nous offre et les devoirs qu'il nous impose, soit envers nos frères de la terre, soit envers nos frères du purgatoire, soit envers nos frères du ciel, voilà ce que le P. Tissot expose et développe avec clarté, solidité et une pénétrante onction de piété.

IV

26. La quatrième série traite de la *Vie religieuse*. Elle renferme vingt-quatre discours ou entretiens. Onze sont complets et entièrement de la main du P. Tissot ; onze sont composés de notes recueillies par les auditeurs ; et deux ne sont que des canevas ou notes rédigées par l'auteur. Tous sont adressés à des religieux ou à des religieuses ; plusieurs furent prononcés à l'occasion d'une vêture ou d'une profession religieuse.

En tête de cette quatrième série se trouve le triduum d'actions de grâces prêché à Paris à la maison-mère des Frères des Ecoles chrétiennes, à l'occasion de la Béatification de saint Jean-Baptiste de la Salle (8-11 mars 1885). Ce triduum comprend quatre discours. Le P. Tissot, en vrai disciple de saint François de Sales, cherche surtout à mettre en relief ce qui peut contribuer à sanctifier ses auditeurs.

27. Le premier discours traite des dispositions que doit éveiller dans l'âme de ses enfants la Béatification de leur Père. Il y en a trois principales, symbolisées par les trois principaux actes de la cérémonie de béatification. 1° Disposition de sainte et fière allégresse, annoncée par les joyeuses volées des cloches et le chant triomphal du *Te Deum*. 2° Disposition d'un zèle tout nouveau pour imiter celui que l'Eglise élève sur ses autels ; elle est symbolisée par la chute soudaine du voile qui couvrait l'image du Bienheureux et laissa voir ses traits glorieux. « Il faut que la Congrégation offre autant de portraits vivants de son Fondateur qu'elle compte de Frères et de novices. » 3° Disposition d'un généreux esprit d'immolation : elle est rappelée par la sainte messe célébrée en l'honneur du B. de la Salle et qui couronna les solennités du 19 février 1885, comme pour nous montrer que le meilleur moyen de le glorifier, c'est, à son exemple, d'offrir à Dieu des holocaustes spirituels sur l'autel de notre cœur. « Jean-Baptiste de la Salle ne vivait que de sacrifices. D'autres ont tué le vieil homme à coups d'épingle ; lui l'assommait à coups de maillet. »

28. L'*esprit du B. de la Salle* est le thème du second discours. Cet esprit n'est autre que l'esprit de foi, mais l'esprit de foi développé dans toute son expansion. Saint Jean-Baptiste de la Salle avait cette foi qui est toute la vie du juste : *Justus meus ex fide vivit*. Elle inspirait seule ses pensées, ses sentiments, ses désirs, sa conduite. Elle dirigeait toutes ses forces et toute son activité vers un but exclusivement divin. Ainsi, il envisageait tout au point de vue de la foi : jamais les passions, les considérations naturelles, les affections humaines n'ont influencé son jugement ni déterminé sa conduite. Il ne faisait rien qu'en vue de Dieu : Dieu était le premier auteur, le moteur et la fin de toutes ses actions. Enfin, il recevait tout des mains de Dieu et lui attribuait, avec Job, les maux qui l'affligeaient, aussi bien que les heu-

reux événements. « Dieu soit béni ! » telle était la devise de tous les instants de sa vie.

29. Dans le troisième, le P. Tissot parle des écrits de Jean-Baptiste de la Salle, et recommande aux Frères de les lire et de les méditer assidûment :

Un jeune Breton était malade à Paris dans un hôpital militaire. Epuisé, se consumant lentement de la phtisie et du mal du pays, on l'entendait soupirer : « Oh ! si je pouvais manger du pain de chez nous ! » Son vieux père vint le voir. Il avait, dans son bissac, un morceau de pain noir de son pauvre ménage. L'enfant en goûta : la vie lui sembla revenir. Il en mangea : il guérit. Le pain de chez vous, mes Frères, ce sont les ouvrages de votre Père. A vos heures de trouble ou de lassitude, quand le découragement vous tentera, lorsque vous sentirez votre âme épuisée, prenez quelques bouchées de ce pain substantiel, lisez quelques lignes du Bienheureux, et votre âme se *revigorera*.

30. Le P. Tissot termine son *Triduum* par une éloquente exhortation aux Frères de travailler à la *Béatification* de leur Institut par la pratique d'une sincère humilité et par l'exercice de toutes les œuvres de leur vocation. Et parce que « l'aisance du foyer entre pour beaucoup dans le bonheur d'une mère, » les Frères ne négligeront pas absolument les avantages temporels de l'Institut. « Que chacun vive aussi pauvrement que si la communauté n'avait rien, et se dépense comme si elle attendait de lui son pain. » Ces recommandations sont la matière du quatrième discours.

31. Les discours suivants, nos V à X, ont été prononcés à l'occasion de vêtures et de professions dans les monastères de la Visitation Saint-Joseph et Sainte-Marie d'Annecy. La Vocation à la vie religieuse, le Bonheur de la vie religieuse, la Religieuse et sa Famille, la Simplicité religieuse, la très sainte Vierge et la Religieuse, le *Magnificat* de la religieuse, tels sont les sujets traités par le pieux orateur. On y respire à pleins poumons l'esprit de la Visitation, de saint François de Sales, esprit pur, simple, aimant et aimable, mais toujours crucifiant.

Voici comment le P. Tissot décrit la simplicité si vivement recommandée par saint François de Sales :

La simplicité, est-ce la vertu qui ne peut souffrir en nous aucune tache, pour petite qu'elle soit ? — Non, répond saint François de Sales ; cela, c'est la pureté de cœur. — Est-ce la vertu qui nous fait nous montrer à l'extérieur tels que nous sommes à l'intérieur ? — Non encore, dit le Saint ; cela, c'est la vérité.

La simplicité suppose l'une et l'autre, continue le bon Prélat, en ce qu'elle n'a qu'un regard qui va droit à Dieu. Car elle n'est autre chose qu'un acte de charité pur et simple qui n'a qu'une seule fin : l'amour de Dieu ; et notre âme est simple quand nous n'avons pas d'autre prétention en tout ce que nous faisons. (Entret. 13e).

En effet, dit un vieil auteur, *simplex* veut dire *sine plica*, simple, sans pli. Une ligne est simple quand elle ne se replie point ; une étoffe, quand elle n'a ni pli ni doublure ; une fleur, quand elle n'a pas de pétales superposées, quand elle n'est pas double. Et une âme est simple quand, en tout et partout, elle n'a qu'un but : plaire à Dieu, accomplir sa volonté, ses désirs. La simplicité parfaite exclut donc, non seulement le péché, désobéissance formelle, non seulement les murmures, les impatiences contre les volontés de Dieu, mais encore toutes les affections et intentions *consenties* qui ne vont pas à lui, tous les retours personnels, les complaisances d'amour-propre, les attentions au jugement des hommes et même à notre propre jugement... La simplicité est une vertu de la volonté, et rien que de la volonté. Celle-ci, en reine absolue, domine toutes nos autres facultés, les laisse se débattre, et, retirée au fond de l'âme, trônant sur sa fine pointe, elle regarde Dieu d'un regard simple... Que les événements extérieurs soient prospères ou malheureux, que la consolation ou la tribulation inonde l'âme... : cet œil simple de l'intention voyant Dieu seul à travers les nuages les plus brumeux des obscurités de l'âme comme à travers les vapeurs lumineuses et embaumées de l'extase, elle s'écrie avec notre Saint : « Tout pour Dieu, rien contre Dieu. De lui seul vient l'épreuve comme la jouissance. A lui seul la gloire de tout bien : « *Soli Deo.* » Sa volonté se fait en moi, cela me suffit : tout pour Dieu. »

32. Viennent ensuite deux entretiens (XI et XII) du R. P. Tissot à ses religieux, le premier sur la *Doctrine* de saint François de Sales, doctrine sûre, élevée, simple, vécue et encourageante ; le deuxième expose la *Spiritualité* du même saint, c'est-à-dire la note dominante de sa vie spirituelle. Selon le P. Tissot, toute la spiritualité de saint François de Sales tient dans cette parole qu'il prononça encore enfant : « Le bon Dieu et ma mère m'aiment bien. » De là, dans son intelligence, une foi inébranlable en l'infinie bonté de Dieu ; de là, dans son cœur, un amour sans mesure de Dieu et de ses œuvres. En chacun de nous, avec les années, l'amour du prochain tend à diminuer ; volontiers nous ressemblons au roi de Sardaigne Charles-Albert, qui, en vieillissant, sentait grandir en son cœur la haine des hommes. L'affection et la pitié de saint François pour le cher prochain ne diminuèrent jamais.

33. La matière du reste des entretiens sur la vie religieuse (XIII-XXIV) est plus particulièrement ascétique et mystique, comme l'indique le titre de chacun d'eux, par exemple : l'*Assujettissement*, le *Divin suffisant*, le *Petit Ménage avec Notre-Seigneur*, la *Coopération à l'Œuvre du Sauveur*, le *Larcin d'amour*, l'*Esprit de Dilatation*, l'*Agneau de Dieu*, *Dieu seul*, le *Non Faire*, etc., etc. Ces entretiens s'adressent presque tous à des religieuses vouées à la vie contemplative. Il faut excepter le XVe et le XVIe, où le pieux orateur, parlant à des sœurs destinées à l'apostolat dans les missions, traite magnifiquement de l'union intime que le missionnaire, prêtre ou catéchiste, doit avoir avec Jésus-Christ. Dans plusieurs de ces entretiens ascétiques, le P. Tissot exploite largement la doctrine de la Vénérable Mère Marie de Sales-Chappuis, morte en odeur de sainteté au couvent de la Visitation de Troyes, le 7 octobre 1875.

V

34. La Ve série, *Education*, ne comprend que six discours. Ils sont tous entièrement écrits de la main du R. P. Tissot. Les quatre premiers ont été prononcés à l'occasion du Triduum préparatoire à

la fête du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle à la maison-mère des Frères des Ecoles Chrétiennes (1-4 mai 1893). Le cinquième est une allocution adressée à une réunion de dames, à Lyon ; le sixième, une instruction sur le bonheur en famille.

35. L'*Education*, tel est le thème général de ces six discours. Dans le *premier*, l'orateur rappelle aux Frères de saint J.-B. de la Salle le caractère quasi *sacerdotal* de la mission de l'éducateur chrétien. « Benoît XIII, par sa bulle d'approbation, détacha en quelque sorte des attributions sacerdotales le droit de catéchiser, et il le délégua officiellement, sinon exclusivement, aux Frères des Ecoles Chrétiennes. » Les fils de saint J.-B. de la Salle sont donc investis d'un mandat et régulièrement associés à celui que l'Eglise a reçu d'enseigner les nations. Leur mission est un vrai « sacerdoce diminué. »

Il suit de là que la sainteté du Frère des Ecoles Chrétiennes doit ressembler à la sainteté du prêtre. C'est ce que le P. Tissot établit et développe dans son *deuxième* discours. La dignité de sa mission, le succès de ses travaux, son bonheur temporel et éternel, tout fait à l'éducateur chrétien, au Frère, une obligation de se sanctifier dans la mesure du possible.

Entre le mont Blanc et le mont Rose, à travers les incomparables glaciers de nos Alpes, existe un itinéraire bien connu des touristes, sous le nom de *Haute-Route*, qui ne fléchit jamais à une altitude moindre de 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les ambitieux des gloires de l'alpinisme ne mourraient pas contents si, au moins une fois dans leur vie, ils n'avaient parcouru ces espaces. Pour le religieux, comme pour le prêtre, l'unique chemin du ciel, c'est la *Haute-Route*, la tendance à la perfection. Sans doute, même sur cette route-là, les chutes sont possibles, et la divine bonté y tient, pour relever les tombés, des cordes miséricordieuses aussi longues que les plus profonds abîmes ; mais on ne se relèvera, on ne marchera de nouveau vers le but, qu'à la condition de reprendre le vrai sentier et de viser à une sainteté correspondante à la dignité de la vocation.

Cette tendance continuelle à la perfection, cette marche inlassable en avant demande un grand cœur. Chaque matin, il faut se dire résolument : « Aujourd'hui je serai plus saint qu'hier ; » et le soir : « Demain je serai meilleur qu'aujourd'hui. » Et cela tous les jours, jusqu'à la mort.

Le *troisième* discours traite des moyens de remplir dignement les fonctions d'éducateur chrétien.— Le premier est l'amour surnaturel des enfants et surtout des enfants pauvres des biens de fortune, des autres dons naturels, pauvres de piété et de vertu, pauvres de caractère. « Dieu n'a pas permis, dit Lacordaire, qu'on puisse faire un bien moral à l'homme autrement qu'en l'aimant. Un curé, eût-il la sainteté d'un anachorète, verra son ministère stérilisé s'il ne chérit pas ses ouailles, et un Frère, fût-il un prodige de vertu, ne fera aucun bien aux enfants qui lui sont confiés, s'il ne les aime d'un amour surnaturel en Jésus-Christ. » — Le second moyen est le catéchisme, un catéchisme soigné, onctueux, nourri par l'étude de la sainte doctrine, fécondé par la prière, qui apprenne à connaître et à aimer Notre-Seigneur. — Le troisième est la surveillance, accompagnée des réprimandes et des corrections nécessaires. Une mère se plaignait à son curé des corrections infligées à sa petite fille à l'école. « C'est un ange ! disait-elle. — Oui, repartit le curé, un ange avec les sept péchés capitaux. » Tous les enfants en sont là. Il ne faut pas chercher à détruire le germe indéracinable des péchés capitaux. Le devoir de l'éducateur est d'en retrancher les tristes productions, et par conséquent d'être sans cesse aux aguets, d'examiner de quel côté ces racines maudites poussent des tiges, de tailler, d'émonder, et de veiller à ce que des efflorescences d'enfer ne portent point autour d'elles la contagion de leurs senteurs empestées. — Enfin, l'éducateur chrétien doit faire la guerre au démon qui tient dans ses filets plusieurs enfants. On reconnaît que Satan règne dans une âme à la fréquence effroyable des fautes, à la rage infernale de scandaliser, et à l'inefficacité de tout le zèle déployé pour convertir le coupable. Or, pour débusquer Satan il faut recourir à la prière et à la mortification : *Hoc genus non ejicitur nisi in oratione et jejunio.*

Le *quatrième* et dernier discours aux Frères leur explique à quelle condition ils pourront remplir dignement leur mission divine, marcher sur la *Haute-Route* et réaliser les espérances de l'Eglise et les vues de leur saint fondateur. Cette condition est qu'ils vivent de la vie de Jésus. Membres du corps mystique du Christ, qu'ils s'efforcent de croître et de grandir chaque jour par la pratique de l'oraison, la fréquentation des sacrements et la fidélité à la règle et au bon plaisir de Dieu. Qu'ils lui soient unis dans tous les détails de leur vie et que Jésus soit de moitié dans toutes leurs affaires. Cette union est le secret du véritable succès, du succès divin.

36. Dans l'allocution adressée aux dames de Lyon, durant l'octave de l'Epiphanie, le R. P. Tissot, après avoir constaté les analogies qui existent entre l'étoile des Mages et la mère chrétienne, en déduit pour celle-ci quatre leçons pratiques.

1° La mère doit, comme l'étoile, *conduire ses enfants à Jésus* et former en eux Jésus-Christ, c'est-à-dire en faire de bons et solides chrétiens.

2° L'étoile accompagna les Mages pendant tout leur voyage, jusqu'à Jérusalem : la mère doit *rester avec ses enfants* et s'imposer au besoin d'héroïques sacrifices pour les avoir toujours sous ses yeux et leur enseigner la piété par ses exemples :

Vos enfants vous verront prier de temps en temps, dire quelques dizaines de votre chapelet, baiser votre crucifix, faire le signe de la croix, réciter votre *Angelus*, vous agenouiller quand passe le Très Saint Sacrement, et chacune de vos actions provoquera de leur part des questions dont la réponse sera leur plus solide instruction.

3° L'étoile guida constamment les Mages et ne les perdit jamais de vue, mais en même temps elle

demeura toujours au firmament, à une immense hauteur au dessus d'eux : la mère, demeurant habituellement avec ses enfants, doit *éviter l'excessive familiarité ;* qu'elle soit toujours avec eux *mère*, jamais *compagne*.

4° L'étoile conduisit les Mages à l'entrée de Jérusalem, puis elle disparut, et ils ne la retrouvèrent qu'au sortir de cette capitale, après qu'ils eurent interrogé les prêtres pour se renseigner sur les moyens de trouver Jésus. Que la mère disparaisse et *s'efface à propos* dans certaines circonstances, en particulier dans les rapports de son enfant avec son directeur spirituel. Oui, comme l'étoile, conduisez-le jusqu'à la ville sainte, jusqu'aux pieds du prêtre, et là effacez-vous :

Quelle aberration dans une mère que de vouloir scruter la conscience de ses enfants, contrôler leurs confessions, et quand ils sont dans un certain âge, juger, critiquer, blâmer, contrarier la direction qui leur est donnée, sous prétexte que leur confesseur ne connaît ni leur caractère, ni le milieu, ni le monde où ils doivent vivre !

37. Le *Bonheur en famille, la famille de Sales*, tel est le titre du sixième et dernier discours de cette cinquième série. C'est encore une leçon de choses.

Après avoir rappelé les vertus des membres de la famille de Sales, source première du bonheur qui y régnait, le P. Tissot explique pourquoi M. et Mme de Boisy furent si heureux avec leurs enfants : « C'est qu'ils ne craignirent pas d'en avoir. Ils en eurent treize. Ils pensaient que la divine Sagesse dans la Sainte Ecriture, et l'Eglise dans ses prières, ne peuvent ni se tromper, ni nous tromper, quand elles appellent *une nombreuse famille une bénédiction.* » Demeurer fidèlement au milieu de leur famille, choisir, surveiller et soigner leurs serviteurs, donner à leurs enfants une éducation juste, sévère et chrétienne, voilà par quels moyens les parents de saint François de Sales assurèrent le bonheur de leur foyer domestique.

VI

38. *Les grandes vérités* sont la matière de la VIe série, laquelle renferme vingt discours ou entretiens. Tous sont entièrement de la main de l'auteur, sauf les nos X, XI et XII : ces trois instructions ont été rédigées au moyen de notes recueillies par les auditeurs.

Le Salut, la Vertu, la Vie surnaturelle, le Péché, l'Enfant prodigue, la Confession, la Mort, la Pensée de la mort, le Jugement particulier, la Crainte de Dieu, les Droits de Dieu, les Auxiliaires de la Parole de Dieu, la Prière du matin, l'Apostolat de la prière, la Première communion, le Chemin de la Croix, la Souffrance, le Jubilé, la Persévérance, tels sont les sujets de cette VIe série, où nous retrouvons toutes les qualités du pieux orateur : ton simple et toujours digne, exposition claire, intéressante, onctueuse et pratique. Par des traits historiques bien choisis, par des allégories et des comparaisons ingénieuses, le P. Tissot a su rajeunir et rendre attrayantes des matières cent fois rebattues. Ajoutons que cette VIe série est un programme presque complet pour une mission ou pour une retraite.

39. Le discours sur *la vertu* est un traité pratique de la marche à suivre pour arriver à son acquisition.

Dans *la vie surnaturelle*, nous avons une exposition claire, solide, et à la portée des esprits les moins cultivés, de toute l'économie de l'ordre surnaturel. En voici l'exorde :

C'est pour la mère un bien doux moment que celui où, pour la première fois, elle contemple son nouveau-né. Elle oublie alors toutes ses souffrances, dit le Sauveur, parce qu'un homme est venu au monde.

Cependant, remarquez-le, ce petit enfant si frais dans sa blanche couchette, la mère le regarde avec amour, elle l'admire ; mais si elle est chrétienne, — au moins dans nos montagnes de Savoie, — elle n'a pas encore déposé un baiser sur ce petit front. Et les anges du ciel, tout en veillant sur lui, ne l'appellent pas encore « leur frère. » Et si, par malheur, la mort venait à le ravir soudain, rien ne peut consoler sa mère, parce que, malgré l'espoir fondé que son cher petit ne souffrira pas en l'autre monde, elle sait qu'elle ne le verra jamais dans les délices du sein de Dieu. Et l'Eglise elle-même, si maternelle, si caressante pour les petits, l'Eglise, si cet enfant meurt ainsi, ne lui accordera ni une larme, ni une prière, comme s'il n'était pas né.

Que lui manque-t-il donc, ô Eglise que manque-t-il à cet enfant dormant dans son berceau ? N'a-t-il pas l'être ? oui ; un corps ? oui ; une âme ? oui. N'a-t-il donc pas la vie ?

Il a la vie, mais pas la vie telle qu'il la doit avoir. Il a une moitié de vie, il n'a que la vie naturelle ; il lui manque la vie surnaturelle, le ciel, il n'est pas encore né.

Mais quoi, ô Eglise, vous dirai-je avec Nicodème, faut-il donc qu'il renaisse une seconde fois ?

Oui, et, répond Jésus-Christ, s'il ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il ne pourra pas entrer au royaume des cieux. Ce qui est né de la chair est chair, ce qui est né de l'Esprit est esprit. Eh bien ! qu'il renaisse ; Eglise, épouse de Jésus, mère des vivants, donnez à cet enfant la vie qui lui manque.

Un instant après, l'eau régénératrice a coulé sur ce petit front. Les cloches annoncent en joyeux carillons qu'un enfant vient de naître à la vie surnaturelle ; les anges chantent qu'un nouveau frère leur est donné ; le ciel compte un candidat de plus, et quand on le rapporte chez lui couronné de fleurs, sa mère l'embrasse ivre de joie ou, comme le père d'Origène, déposant sur sa poitrine un baiser de vénération, elle rend ses hommages à Jésus vivant dans son fils. Et si le ciel jaloux lui redemande bientôt ce petit élu, sa mère, tout en sanglotant, s'en dessaisit avec une douce résignation dans l'assurance de le savoir en paradis, et l'Eglise, revêtant ses blancs vêtements, sépulture avec des chants de joie le corps de ce petit saint d'un jour. On croirait qu'elle fait la translation d'une relique plutôt que l'ensevelissement d'un défunt.

Quel est donc ce mystère ?

C'est, mes frères, le mystère admirable, réel, certain, qui fait le fondement de la religion, la base de tout l'ensemble, de tous les détails du catholicisme : c'est le mystère de la vie surnaturelle, que je vais tâcher de vous exposer.

Dans son entretien sur la *Prière du matin*, après avoir rappelé qu'à chaque moment du jour et de la nuit, sur quelque point du globe, un chrétien à genoux dit avec l'Eglise : « *Jam lucis orto sidere Deum precemur supplices :* L'astre du

jour s'est levé, prions le Seigneur, » le P. Tissot ajoute :

O mes frères, sentez-vous ce qu'il y a de sublimité et d'apaisement dans cet hymne incessant de l'humanité à son Auteur, exécuté tour à tour sous tous les climats par les représentants de cette même humanité à leur réveil ? Ah ! que le Psalmiste le dit bien : *Dies diei eructat verbum*, le jour passe au jour le grand mot d'ordre de l'humanité à son Dieu : la prière du matin.

Mais aussi, concevez-vous quelle lâcheté, quelle infidélité nous commettons à nos devoirs envers Dieu, quand, par une inexplicable négligence, nous le frustrons de la part d'hommages qu'il attend de nous ; quand, soldat déserteur, nous manquons le court instant de faction, le demi quart d'heure de garde que tour à tour chaque chrétien doit faire à la porte du Roi des rois ; quand, au lieu de vibrer au contact des rayons du jour qui reparaît, nous demeurons la bouche fermée, le cœur glacé en omettant notre prière du matin ?

Et concevez-vous aussi le tort que nous faisons à l'humanité entière, à tous nos frères de toutes les régions ? Eux, successivement, ils ont supplié Dieu pour nous comme pour eux, et ils lui ont dit : « Notre Père ! » et nous leur refusons le même concours, et nous nous soustrayons au concert de notre contrée, quand le soleil, abandonnant leur hémisphère, vient nous rappeler le devoir de la prière à notre tour pour tous les hommes !

Si le concert de la terre demande notre concours de pieuses harmonies, il y a, pour nous inviter à la prière matinale, un autre concert, mais, hélas ! gémissant, plaintif : c'est celui du purgatoire.

Par une conséquence rigoureuse du dogme de la communion des saints, nous ne faisons aucune bonne œuvre, et surtout aucune prière, sans que les fidèles trépassés en aient leur part.

Oh ! quand nous sortons d'un doux repos le matin, ces pauvres âmes continuent, angoissées, la série de leurs douloureuses expiations. Comme elles nous guettent alors, attendant le moment de notre prière matinale pour en voir découler quelques gouttes de rosée qui adoucissent leurs tourments ! Mais, hélas ! quelles scènes navrantes doivent alors se passer en ce sombre séjour !

Il me semble voir, le matin, une âme rafraîchie par la prière d'un de ses proches de la terre s'élever soulagée, peut-être délivrée, et à côté d'elle d'autres âmes délaissées se tordre dans leurs souffrances en criant : « Eh ! moi aussi, j'ai sur la terre des cœurs qui m'aiment ; ah ! s'ils faisaient leur prière du matin, que je serais soulagée ! »

Parlant du *Chemin de la Croix*, dont la pratique si facile a été enrichie de toutes les indulgences accordées à la visite des saints lieux de Jérusalem, le P. Tissot explique ainsi la libéralité de l'Eglise :

En temps d'abondance et de fertilité, le monarque prudent ferme les greniers publics et suspend les distributions générales de froment, de peur que les sujets, confiants dans la libéralité de leur prince, ne s'endorment dans la paresse et ne négligent la culture de leurs terres ; mais quand vient la stérilité, quand l'épuisement des forces s'accroît avec l'augmentation des besoins et de la famine, alors le souverain ouvre ses greniers et distribue le froment aux indigents. De même, dans les siècles de ferveur où la vivacité de la foi enfantait de nouveaux sacrifices, l'Eglise, en bonne mère, se montrait parcimonieuse dans ses grâces spirituelles, de peur d'attiédir la générosité et le pieux élan de ses enfants ; mais quand la disette, c'est-à-dire l'indifférence religieuse, est venue s'abattre sur notre Europe catholique, l'Eglise a ouvert tout grands ses trésors dont Jésus-Christ lui a donné la clef, et elle a multiplié avec une prodigalité et une facilité extrêmes les indulgences et les faveurs, pour ôter tout prétexte à la lâcheté ou à la tiédeur, et pour procurer, comme malgré eux, le salut de ses enfants.

VII

40. Les vingt-trois *Discours de circonstance* qui composent la VII^e^ et dernière série ont été, sauf quatre, prononcés par le P. Tissot en faveur des diverses œuvres catholiques, Propagation de la foi, Cercles, Ecoles, Vocations sacerdotales, etc., ou en faveur d'œuvres de charité, Œuvre des ouvrières pauvres, âgées, infirmes, Œuvre des pauvres convalescents, Œuvre de la visite des malades pauvres, Conférences de Saint-Vincent de Paul, etc.

41. Cette VII^e^ série s'ouvre par l'Oraison funèbre de Mgr Magnin, évêque d'Annecy. Parlant du zèle pastoral de l'illustre défunt :

Nul, dit le P. Tissot, ne reprochera à Mgr Magnin l'excès d'activité et l'empressement. Néanmoins il a entrepris beaucoup et il a toujours abouti. Pourquoi ? C'est qu'il laissait agir Celui qui tient tout entre ses mains et de qui dépend tout succès... On se serait imaginé, à voir son calme, qu'il espérait tout succès du temps. Non : il l'espérait du souverain Maître du temps, croyant que si Dieu voulait une œuvre, il la ferait réussir à son moment ; que, s'il ne la voulait pas, ce n'était pas la peine de s'empresser, et qu'en essayant d'aller plus vite que le Seigneur, on risque de marcher seul. Ce système, d'une philosophie si élevée et si pratique, mettait la Providence dans une espèce d'obligation de s'intéresser aux saintes entreprises de notre évêque, et de leur donner l'issue la plus inespérément heureuse, selon l'axiome de notre bon saint : « La mesure de la Providence de Dieu sur nous est celle de notre remise et confiance en lui. Quand on lui abandonne tout, il prend soin de tout. »

42. Le discours en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la foi montre que les publications de cette Œuvre, *Annales*, *Missions catholiques*, sont par leur origine, par les éléments qui les composent, et par les services qu'elles rendent, le trophée de l'Apostolat catholique. Elles vengent l'honneur de la religion catholique et font éclater à tous les yeux les triomphes et la fécondité de l'Eglise :

Habitués à ne connaître que les événements encadrés dans la sphère restreinte où nous nous mouvons, témoins attristés de tant de revers et de défaillances, nous sommes tentés de mettre en doute la vitalité de l'Eglise et de répéter la calomnie de ses ennemis : L'Eglise a fait son temps. » Pusillanimes, lisez les *Annales* et les *Missions catholiques*, et dites si jamais l'Eglise a été plus féconde ! Voyez si la lumière ne grandit pas sur d'autres horizons à mesure qu'elle semble pâlir sur les nôtres, comme le soleil monte aux antipodes quand il nous laisse dans la nuit.

43. Au sujet des Cercles catholiques, le P. Tissot écrit :

Il est dans les batailles, des heures solennelles où le soldat doit tout essayer, même l'impossible, pour sauver au moins l'honneur. C'est alors que Napoléon disait : « Impossible n'est pas français. » Nous sommes à une de ces heures-là. Aujourd'hui, pour l'homme de bien, pour le patriote chrétien, l'honneur n'est pas sauf, la conscience n'est pas tranquille, tant qu'il reste pour le bien de son pays quelque chose à tenter, fût-ce

l'impossible... On ne gagne rien à constater et à déplorer le mal les bras croisés, on gagne tout en dignité et en succès à essayer de le combattre, et à diriger toutes les ressources dont on dispose vers le but visé.

44. Dans un discours de charité en faveur des écoles libres de Lyon, le P. Tissot, après avoir dit que les pauvres enfants des écoles laïques, contraints d'écourter leurs récréations pour vaquer à leur instruction chrétienne, prennent l'Eglise à dégoût en la considérant comme une impitoyable marâtre qui leur confisque les heures impatiemment attendues du divertissement, ajoute :

Il ne suffit pas que le jeune âge sache lire son catéchisme, il faut qu'il ait plaisir à l'étudier et à le réciter.

Quand l'enfant apprend son catéchisme à l'école, que cette leçon compte au premier rang parmi ses devoirs de classe, il s'y met de tout cœur ; il n'a plus à porter à l'église qu'une récitation bien préparée qui flatte son légitime amour-propre et lui vaut les félicitations et les récompenses de son curé. Il s'affectionne à cela. Mais si, l'esprit fatigué par les cours et la contrainte de longues classes, il se voit, en outre, forcé de prendre sur ses moments libres pour étudier sa religion et recevoir, le plus souvent, à l'église, des admonestations ou des reproches mérités par l'insuffisance de sa récitation et la dissipation de son esprit, de sa tenue, lassés par d'autres travaux, il s'irrite contre cette obligation. Le catéchisme, pour lui, n'est plus qu'une corvée, un pensum, le plus pénible de tous, et l'église un lieu de pénitence...

La religion doit entrer dans l'âme de l'enfant par tous ses pores et se mêler à tout ce qu'on lui apprend... Il faut qu'elle soit le condiment de toutes ses connaissances. Supposez qu'on prive toute votre alimentation du sel qui en rehausse la saveur et qu'on vous offre, une ou deux fois la semaine, pour suppléer à cette lacune, une salière remplie en vous disant : « Dédommagez-vous. » Vous vous récrierez. Votre santé détériorée protestera.

Eh bien ! voilà le régime auquel sera soumise l'âme de l'enfant qui ne fréquente pas les écoles chrétiennes. Toute son instruction sera dépourvue du sel des pensées religieuses. Dieu veuille qu'elle n'en soit pas l'antithèse, et, pour achever de le dégoûter, ce sel aride tout seul lui sera ingurgité comme par force, à des intervalles bons pour lui renouveler de sempiternelles nausées...

Quand toute la génération des enfants d'aujourd'hui, élevés sans le Christ, sera devenue une génération d'hommes, ce sera la fin de la France chrétienne et civilisée, « ce sera, dit Saint-Marc-Girardin, la barbarie et la pire de toutes. »

45. Le P. Tissot, dans ses sermons de charité en faveur des pauvres, insiste particulièrement sur cette vérité que c'est Jésus-Christ que nous soulageons quand nous soulageons les pauvres et les malades.

Après avoir rappelé la belle parole de Bossuet : « Les pauvres sont, de tous les membres de Jésus-Christ, ceux dans lesquels il est le plus, » il cite à l'appui plusieurs traits charmants. En voici deux :

Saint Jean de Dieu venait de laver les pieds d'un pauvre étranger et s'apprêtait à les baiser, quand il y aperçoit une plaie étincelante. Le saint pense aussitôt à la blessure du pied du Christ cloué à la croix, il tombe en extase, et son hôte lui dit : « Jean, ne sois point surpris, c'est à moi que tu fais tout le bien que les pauvres reçoivent de toi. C'est moi qui tends la main quand pour eux tu demandes l'aumône ; c'est à moi que tu laves les pieds quand tu rends ce service aux pauvres. » Et l'étranger ou plutôt le Christ disparut.

Un jour de lundi saint, la bienheureuse Angèle de Foligno dit à sa compagne : « J'ai besoin de Jésus-Christ, allons le chercher. » Et, se dirigeant vers l'hôpital : « C'est là que nous le trouverons. » Et un moment après, ayant rendu à un lépreux les soins les plus héroïques, elle disait : « J'ai trouvé Jésus-Christ, il me semble que je viens de communier. »

Dans le discours en faveur de l'Œuvre de Saint-Martin de Mâcon, on lit le trait suivant :

M. de Lamartine reçut un jour, en son château de Montreux, la visite d'un pauvre artiste, et, le voyant sortir avec un habit usé et bien trop léger pour la saison : « Monsieur, lui dit-il, vous oubliez votre pardessus. » Et prenant son propre manteau, le poète en couvrit le malheureux.

46. *Saint François de Sales catéchiste* est une allocution charmante, pieuse et pratique, adressée à des Dames catéchistes auxiliaires. Saint François de Sales a été un catéchiste parfait, et ses succès doivent être attribués à son *attention* et à sa *persévérance*. Il fut souverainement *attentif*. Un de ceux qui ont le mieux connu saint François de Sales a écrit de lui cet éloge : « Il ne savait pas faire deux choses à la fois. Aussi ce à quoi il s'appliquait, sortait comme un chef-d'œuvre. Ce qu'il faisait, il le faisait comme s'il n'avait rien eu de plus important à faire sous le soleil. » Il fut *persévérant* : il ne fut lassé ni par l'ingratitude, ni par l'étourderie, ni par les défauts nombreux des enfants qu'il catéchisait ; les enfants étaient alors ce qu'ils sont aujourd'hui.

47. Deux allocutions de mariage terminent cette série. L'une d'elles est l'histoire du mariage de Tobie et de Sara. Le P. Tissot en applique les principaux traits aux fiancés dont il va bénir l'union. Cette application est pleine de délicatesse, de vérité et d'une onctueuse piété. « Permettez-moi, dit l'orateur en finissant, de résumer tous mes vœux dans le mot qui fut le dernier testament de saint François de Sales à ses filles de la Visitation de Lyon : « Vivez dans la crainte de Dieu. »

48. Nous ne voulons pas clore ce compte rendu sans remercier le P. Million du grand service qu'il a rendu aux âmes, et surtout aux âmes sacerdotales et religieuses, par la publication des *Discours choisis et Entretiens*. Dans la préface il nous apprend que le R. P. Tissot « fut appelé plus de cent fois à annoncer la parole de Dieu dans les retraites ecclésiastiques. » Il a dû laisser, sinon des discours achevés, au moins des notes précieuses sur la vie et le ministère du prêtre dans les temps actuels. A cet égard la présente publication ne nous donne rien. Puisse la piété filiale déterminer le P. Million à compléter un jour son œuvre, en faisant connaître au clergé la doctrine sacerdotale de son vénéré Père !

2° Comptes rendus bibliographiques

Lehrbuch der Kirchengeschichte, par J. Marx, professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canonique au Séminaire de Trèves. — Un vol. gr. in-8 de XII-786 p., 10 fr. 60. — Trèves, imprimerie Saint-Paulin *(Paulinus-Druckerei)*.

Un nouveau Manuel d'histoire de l'Eglise vient de paraître en Allemagne. Il est le fruit d'un enseignement déjà de dix années. L'auteur l'avait fait d'abord lithographier, à l'usage de ses élèves de Trèves. Il le livre aujourd'hui au public. Il peut compter sur l'accueil empressé de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement de l'histoire. Il y déploie un talent pédagogique de composition de tout premier ordre. Son Manuel est court, le plus court que nous connaissions après celui de Funk. Mais Funk est d'une sécheresse proverbiale ; Marx, dans ses raccourcis d'histoire, vous donne une impression de vie et de plénitude incomparable. Telles pages sur quelques-unes des situations les plus confuses où se soit trouvée l'Eglise, au X^e^ siècle par exemple ou au XVI^e^, vous mettent les choses en une lumière que vous n'eussiez pas crue possible. Beaucoup de faits, quantité de faits, tous typiques, tous caractéristiques, « représentatifs, » si heureusement choisis et distribués, s'éclairant si vivement les uns après les autres, que la philosophie des choses s'en dégage spontanément.

L'Allemagne ne manquait pas de bons Manuels d'histoire ecclésiastique, au premier rang desquels il faut citer Brück, Kraus, Funk. Brück, qui a dépensé sa vie dans la formation du clergé avant d'être élevé au siège épiscopal de Mayence, Brück a toujours joui de la faveur des esprits sages et complets ; Kraus et Funk, l'un et l'autre professeurs d'universités, ont fait une fois de plus la preuve que l'érudition ne suffit pas toujours à garantir l'intelligence des choses de l'Eglise ; Kraus, sur des observations venues de haut, a noblement corrigé son livre ; Funk n'a pas cessé d'être inquiétant, même dans sa traduction française. Avec Marx, aucune tendance fâcheuse n'est à craindre. Il est de Trèves, et le Séminaire de Trèves (avec celui de Mayence) est l'un de ceux où la doctrine s'est le mieux gardée des infiltrations troubles. A Trèves, on pratique le *sentire cum Ecclesia*, que l'évêque, Mgr Korum, inculquait à son troupeau (il y a un ou deux ans) dans une des Lettres pastorales les plus touchantes de ce temps-ci. Trèves est une des citadelles du « romanisme » en Allemagne ; et sur l'esprit dont on est animé à Trèves, vous pouvez en croire les colères des feuilles protestantes (ou simplement de MM. de la Faculté de théologie catholique de Würzbourg, Schell et Cie) !

Peut-être Marx aura-t-il bientôt les honneurs d'une traduction française, puisque nous n'avons pas, en France, d'*Histoire* convenable *de l'Eglise* écrite par un Français et que plusieurs professeurs de notre haut enseignement, sollicités récemment de nous donner enfin le *Manuel* attendu, se sont récusés. Souhaitons-lui d'éviter la malechance de Brück, si ridiculement défiguré dans sa première traduction française (œuvre d'un théologien qui avait oublié l'histoire et la géographie et à qui il arrivait de prendre le Pirée pour un homme), et si mal figuré encore dans la seconde. Souhaitons-lui la bonne fortune de Kraus, qui doit pour une forte part son succès chez nous au mérite et aux améliorations judicieuses de ses deux traducteurs.

Car un Manuel de ce genre, avant d'être présenté au public français, a toujours besoin d'un brin de toilette. Non pas que nous incriminions les sévérités de Marx pour notre pays. Elles n'ont rien d'outré (sauf une phrase malheureuse où la conversion de Henri IV nous est présentée comme un acte exclusivement politique, tenant tout entier dans le fameux *Paris vaut bien une messe !)* ; et nous en dirions, contre nos rois, autant et plus que lui. Seulement, il garde, pour les empereurs allemands, des tendresses et des ménagements qui ne sont pas de mise dans une histoire de l'Eglise. Est-il, en France ou ailleurs, une dynastie qui ait essayé d'enchaîner l'Eglise avec autant de continuité, de brutalité et de perfidie que l'a fait le « Saint-Empire romain germanique ? » et quel est le phénomène le plus saillant de l'histoire de l'Eglise au moyen âge, sinon une lutte ininterrompue pendant sept siècles (des Othons à la paix de Westphalie, et sauf de rares éclaircies) contre l'ambition et l'oppression des empereurs allemands ? Marx nous montre la figure de Louis XIV sous un jour sombre ; et qu'il a raison ! Mais ne pense-t-il pas qu'il y eût quelque ombre aussi à allonger sur la physionomie de Charles-Quint ? Nous avons eu longtemps en France la superstition de Louis XIV ; l'hymne à Louis XIV fut un des rites de la liturgie gallicane. Les commotions qui nous ont secoués depuis plus de cent ans ont eu cet avantage au moins de nous affranchir de ce culte et de nous rendre une liberté qui nous a facilité le retour au sens ecclésiastique, au sens romain. Une âme qui aime l'Eglise doit réprouver la politique religieuse de Louis XIV ; une âme qui aime l'Eglise doit réprouver, beaucoup plus encore, la politique religieuse de Charles-Quint ; nous l'avons montré en détail à diverses reprises. A Eisleben, dans la chambre où mourut Luther, on montre, suspendus à la muraille, trois grands portraits : au centre celui de Luther, à droite et à gauche ceux de son protecteur (et sauveur) Frédéric de Saxe et de Charles-Quint. Au fond, il n'y a rien là qui doive surprendre. Charles-Quint n'a que mérité « cet excès d'honneur et cette indignité » : il a réalisé le type d'empereur le mieux fait pour assurer le succès de l'œuvre de Luther. Un empereur franchement protestant eût franchement révolté et fait contre lui l'union de tout ce qui restait d'éléments sains dans l'Empire ; un empereur franchement catholique dans toute l'acception du mot, vraiment évêque du dehors et bras temporel de l'Eglise, n'eût pas eu beaucoup de peine à enrayer le mouvement à ses débuts en même temps qu'il en eût prévenu le retour par une réforme de l'Eglise entreprise d'accord avec le pape : Charles-Quint, avec son programme politique de monarchie universelle et son mépris des droits d'autrui, avec son programme religieux de mainmise sur l'Eglise, prétendant régenter le Pape et le Concile, évoquant à sa barre impériale et les Bulles pontificales et les décrets conciliaires, n'hésitant pas à écraser le Pape d'humiliations et d'outrages pour l'amener à ses vues, Charles-Quint fit contre lui l'union, et des princes protestants, et des princes catholiques d'Allemagne et d'ailleurs, et des papes eux-mêmes qui se succédèrent sur le trône pontifical ; et il y eut des heures à Rome où l'on redouta moins la victoire des protestants, qui eût été la ruine de l'Eglise d'Allemagne, que le triomphe des armes impériales, qui eût été l'asservissement de l'Eglise romaine universelle.

M. Marx a des pages admirables de précision et de clarté sur les troubles de Rome au X^e^ et XI^e^ siècles. C'était le temps où les empereurs allemands (les Othons au X^e^ siècle, Henri III au XI^e^, 1039-1056) intervenaient brutalement dans le gouvernement de l'Eglise, nommant eux-mêmes les papes (quelquefois des laïques) qu'ils expédiaient tout bottés et éperonnés à Rome, les déposant ensuite ou les faisant déposer en synodes. Quelle époque ! Est-ce assez de dire que « la grande influence prise par les empereurs dans l'élection du pape et revendiquée par l'Allemagne comme un droit, *pouvait devenir* un danger pour l'Eglise ? » (p. 234). Marx nous rappelle le serment imposé par Othon le Grand aux Romains en 963, de « ne jamais élire et sacrer un pape, sinon avec l'avis et en conformité du choix fait par l'empereur et par son fils le roi Othon » : les deux empereurs suivants, Othon II et Othon III,

continuent en effet la tradition d'Othon le Grand, un instant ensuite interrompue sous saint Henri II au début du XIe siècle, mais bientôt reprise sous le farouche Henri III : « Depuis 1046 ce fut l'usage, après la mort du pape, d'envoyer de Rome une ambassade en Allemagne et de prier l'empereur de désigner pour le siège apostolique un ecclésiastique qui recevait ensuite l'adhésion des électeurs romains. Comme cependant cet état de choses *semblait mettre en danger* la liberté de l'Eglise, le décret de Nicolas II, en 1059, rétablit l'élection canonique du pape, etc. »

« *Pouvait* devenir un danger, ... *semblait* mettre en danger » : trouvez-vous pas que ce sont des formules un peu bénignes ? M. Marx est à la fois professeur d'histoire ecclésiastique et professeur de droit canonique. J'imagine qu'à la rédaction de ce chapitre un dur combat a dû se livrer entre le canoniste et l'historien, ou, si l'on veut, entre l'homme d'église et l'Allemand dévot du Saint-Empire : pour le canoniste, pour l'homme d'église, se peut-il concevoir rien de plus monstrueux que les procédés que nous venons de dire ? Et d'autre part, quand on replace ces événements dans leur milieu historique, dans les circonstances où ils se sont produits, quand on se rappelle que c'est le temps où Rome vit des papes de douze et de dix-huit ans, des papes installés par des créatures telles que Marozie et Théodora, des papes (un certain nombre) étranglés ou poignardés, l'un même exhumé outrageusement et ses ordinations déclarées nulles, et trois papes à la fois se disputant ou se vendant la dignité suprême, n'est-on pas tenté de trouver une certaine excuse, une couleur un peu moins noire aux procédés plus que cavaliers des empereurs allemands ?

Seulement, il ne faudrait pas céder à la tentation. Il faudrait bien vite proclamer que le remède (si l'on peut qualifier cela de remède) était pire que le mal. Si Nicolas II put rétablir l'élection canonique en 1059, c'est parce que Henri III était mort depuis trois ans et que l'Allemagne était en régence ; et précisément, une des choses que les historiens protestants reprochent le plus outrageusement à saint Grégoire VII, alors déjà tout-puissant à Rome sous le nom d'archidiacre Hildebrand, c'est d'avoir abusé de la minorité de l'empereur Henri IV pour ravir à l'Allemagne ses « droits. »

Et par conséquent il ne faut pas venir nous célébrer dans la personne des « papes allemands » les réformateurs de l'Eglise. Ceux qu'on appelle les « papes allemands, » ce sont : Clément II 1046-1047, Damase II 1047-1048, saint Léon IX 1048-1054, Victor II 1054-1057. Quand Clément II prit le gouvernement de l'Eglise, il y avait trois papes en présence, Benoît IX, Sylvestre III, Grégoire VI, tous trois déposés, sur l'ordre de l'empereur Henri III, aux synodes du Sutri et de Rome. L'Eglise certes avait besoin de réforme ; mais la première des réformes, n'était-ce pas d'assurer la liberté de l'élection de son chef ? Or, de cela il ne paraît pas que Clément II et Damase II se soient souciés ; et Léon IX n'y songeait pas davantage, sans l'intervention du moine Hildebrand. Léon IX (le pape alsacien), évêque de Toul, avait été, comme ses prédécesseurs, nommé et expédié sur Rome par Henri III : chemin faisant, il s'arrête à Cluny et y trouve Hildebrand, qui lui expose purement et simplement que s'il prend possession du Saint-Siège sur simple ordre de l'empereur et sans élection canonique, il méritera le titre, non d'*Apostolicus*, mais d'*Apostaticus*. Léon IX prend avec lui Hildebrand, qui organise à Rome l'élection canonique et qui sous les quatre pontificats suivants va être l'âme de l'Eglise romaine jusqu'à ce que lui-même soit obligé de céder à la demande unanime du peuple romain et de se laisser élire pape en 1073. Il procéda d'ailleurs avec la prudence des saints : quand saint Léon IX mourut (1054), l'empereur Henri III était encore vivant ; il ne fallait pas songer à brusquer les choses ni à faire usage tout de suite d'une liberté qui était le droit : le peuple de Rome voulait Hildebrand pour pape, Hildebrand refusa, et proposa lui-même à l'empereur un candidat dont il connaissait le mérite, Gebhard d'Eichstätt, et qu'il fit élire sous le nom de Victor II. Après le pontificat éphémère d'Etienne IX, c'est seulement sous Nicolas II qu'il fit rendre en 1059 le célèbre décret qui rétablissait l'élection canonique : encore le décret reconnaissait-il au roi de Germanie Henri (le jeune Henri IV) et à ses successeurs, *qui ab hac apostolica Sede personaliter hoc jus inpetraverint*, le droit de confirmer l'élection, au besoin même, de soumettre à l'examen les opérations électorales, et d'envoyer un représentant au couronnement du pape. Même avec ces concessions, le décret ne fut pas accepté de la Cour impériale ; et le pape, pour aviser à sa sûreté, dut, cette même année 1059, contracter alliance avec les Normands, alors fortement établis dans l'Italie méridionale. C'est ce même Henri IV, alors enfant, qui vingt ans plus tard, sous le pontificat de saint Grégoire VII, perdra par ses violences ce droit de confirmation qu'on lui avait laissé ; en sorte que saint Grégoire VII est le dernier pape dont l'élection ait été confirmée par les rois de Germanie.

Mais ce sont là menues critiques. Quelque excès de tendresse pour son pays est faute vénielle. Si nous le relevons ici, c'est dans le vif désir que nous aurions de voir ce livre atteindre la perfection dont il est si près. Dieu a fait à l'Allemagne catholique, dans le passé et dans le présent, assez de gloire pour qu'elle n'ait point trop à se désespérer de ses fautes. L'infatuation qui sévit en ce moment sur ce pays est d'origine protestante et anti-romaine : si elle continuait à étendre ses ravages en milieux catholiques, ce serait le principe d'une nouvelle déchirure, non moins douloureuse que celle du XVIe siècle. Un homme dont je ne sais si j'aurais le droit de dire le nom (c'est l'un des plus éminents historiens de l'Allemagne catholique) exprimait cette année même, dans l'intimité, des vues très pessimistes sur la possibilité et l'imminence même d'un schisme dans son pays. Et, il y a cinquante ans, avec quelle énergie un des plus grands publicistes d'outre-Rhin, celui qui, par la fermeté des principes, par la vigueur et la netteté de la langue, par la chaleur et la flamme communicative de l'âme, nous rappellerait peut-être le mieux (mais de loin encore) notre Louis Veuillot, — avec quelle énergie donc l'infatigable adversaire du libéralisme sous toutes ses formes, philosophique, politique ou sociale, Jarcke, protestait, à la veille de sa mort († 1852), contre cette infatuation germanique qu'il appelait *Pseudodeutschtum, pseudo-germanisme*, création, disait-il, des protestants Jahn et Arndt, et la négation la plus complète du vrai germanisme, de la vraie Allemagne, où il aurait voulu voir « un pont, un trait d'union, une médiatrice, une conciliatrice entre tous les peuples de l'Europe ! » *Ich kenne Nichts Undeutsche res als jenes Pseudodeutschtum... Wir Deutsche sind die verbindende, ausgleichende, vermittelnde Brücke zwischen allen Völkern der europäischen Welt.* (*Jarcke, Prinzipienfragen*, p. 449 et sqq., lettres adressées au comte Caius de Stolberg).

Que nous en sommes loin !

Der Taufritus in der griechischen-russischen Kirche *(Le rite du Baptême dans l'Eglise gréco-russe)*, par Dom Antoine Staerk, O. S. B. — Un vol. grand in-8 de 200 p. — Herder, Fribourg.

Il est de la plus haute importance pour les théologiens de connaître exactement les formules usitées dès les premiers siècles dans l'administration des sacrements. Un bénédictin allemand, très versé dans l'étude des langues orientales, Dom Staerk, a entrepris de savantes recherches sur cet intéressant sujet dans les grandes bibliothèques d'Europe, et vient de publier le résultat de ses travaux sur le rite du Baptême (et de la Confirmation) dans l'Eglise gréco-russe. Cet ouvrage, écrit en allemand et bourré de textes syriaques, arabes, russes,

araméens, ne sera pas d'une lecture courante pour les Français ; mais, dans la pensée de l'auteur, il pourra servir surtout aux savants qui travaillent au rapprochement des deux Eglises latine et grecque.

Dom Staerk établit d'une part que l'invocation de la sainte Trinité (Père, Fils et Saint-Esprit) a toujours accompagné l'immersion baptismale ; — d'autre part, que différentes additions ont été faites, soit après le nom de chaque personne, soit à la fin. Il croit aussi pouvoir affirmer, en s'appuyant sur un texte de saint Cyrille de Jérusalem, et sur les fragments syriaques du *Testamentum Domini* récemment découverts, qu'au IVe siècle on baptisait les adultes par trois immersions pendant qu'ils répondaient aux trois questions : *Credis in Deum Patrem — Filium — Spiritum sanctum ?* « Chacun est interrogé s'il croit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et il confesse sa foi, et il est plongé trois fois dans l'eau. » (S. Cyr., *Cat. myst.*, 2). Saint Ambroise *(De Sacram.*, IV, 17) décrit à peu près de la même manière le baptême. Il est donc nécessaire d'admettre de grandes divergences dans le mode de profession de foi au mystère de la sainte Trinité nécessaire au baptême.

La forme usitée dans l'Eglise latine : « *Ego te baptizo...,* » et celle des Grecs : « *Baptizatur servus Christi...,* » viendraient la première d'Alexandrie, la seconde d'Antioche, et se rattacheraient toutes deux aux traditions apostoliques. La formule des Russes (et de beaucoup d'Eglises grecques et slaves) est donc d'origine apostolique, malgré les variantes qu'elle a conservées : « Le serviteur de Dieu N... est baptisé au nom du Père, *Amen,* — et au nom du Fils, *Amen,* — et au nom du Saint-Esprit, *Amen.* — Maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Les cérémonies qui précèdent et suivent le Baptême (y compris la Confirmation) y sont étudiées de la manière la plus intéressante, de manière à faire ressortir l'union des Eglises primitives dans une même foi.

Les rites de l'Eucharistie formeront l'objet d'un second volume, que nous attendons avec impatience.

Prælectiones de Missa, auct. S. Many, P. S. S. — Un vol. in-8 de 400 p., 6 fr. — Paris, Letouzey.

Procurez-vous ce volume, chers confrères. Il a été écrit très spécialement pour vous. A la fois très suffisamment « savant » et fort pratique dans son esprit, il vous met sous la main dans un ensemble complet tous les documents et toutes les résolutions de difficultés qui ont trait à la célébration de la messe. Ce n'est pas un traité dogmatique de l'Eucharistie, mais avant tout une étude canonique (et liturgique à l'occasion) sur la messe. L'auteur a cependant tenu à compléter cette partie pratique de son œuvre par un *Appendice* très étendu sur la sainte Eucharistie considérée au point de vue de sa conservation, de sa distribution, du jeûne, et de la première communion des enfants.

A propos de la messe proprement dite on trouve dans cet ouvrage sur le lieu et le temps de la célébration, sur le binage, les honoraires, les fondations, la messe *pro populo*, le trafic des honoraires, les vases sacrés, etc., le résumé exact de toute la discipline canonique actuellement en vigueur. Les questions controversées n'y font point défaut. L'auteur les expose et les résout avec une prudence qui fait le plus grand honneur à son érudition et à la sûreté de son jugement. Nous avons été heureux de constater, entre autres exemples, la concordance de son sentiment avec les opinions enseignées dans l'*Ami du Clergé* à propos du lavage d'estomac et de la communion à refuser au temps de Pâques aux infirmes, non en danger de mort, qui ne peuvent rester à jeun.

Beaucoup de références historiques à l'occasion du problème de discipline où l'antiquité chrétienne est intéressée. En somme c'est là un livre qui peut rendre de grands services aussi bien aux professeurs, conférenciers, canonistes ou moralistes de profession, qu'à tous les prêtres du ministère, auxquels il est particulièrement destiné. Souhaitons que la haute réputation du savant professeur de droit canonique, bien établie à l'Institut catholique de Paris, ne tarde pas à recevoir, dans des œuvres nouvelles aussi remarquables que celle-ci, la pleine consécration de la publicité.

Questions pratiques sur le Baptême et sur le Mariage dans les missions, par le P. Michel. — Deux plaq. in-12 de 125 et 160 p. — Alger, Maison-Carrée.

Le titre est clair, et le travail répond au titre très exactement. C'est une sorte de catéchisme, en deux parties, à l'usage des missionnaires, souvent embarrassés par les problèmes tout à fait spéciaux qu'ils rencontrent au cours de leur ministère en pays païens quant à l'administration des deux sacrements de baptême et de mariage. Le P. Michel, très réputé pour sa compétence doctrinale en ces matières, aura rendu à ses confrères un service inappréciable en groupant, sous forme très pratique et très claire, tous les documents qu'il est difficile de chercher et parfois impossible de trouver chez les auteurs classiques. Aux documents il ajoute des interprétations casuistiques sûres ; nous les avons lues de près et nous sommes heureux de dire que les intéressés pourront toujours *tuta conscientia* en faire leur ligne de conduite.

La Pensée russe contemporaine, par Ivan Strannik. — Un vol. in-12 de 268 p., 3 fr. 50. — Paris, Colin.

M. Ivan Strannik est de ceux qui cherchent dans la littérature l'expression de la société, c'est-à-dire sinon de ce qu'est la société, au moins de ce qu'elle voudrait être. Et dans cette étude sur *la Pensée russe*, il passe en revue quelques-uns des écrivains russes les plus « représentatifs » du moment présent. Ceux qui ont lu la grande étude de M. de Voguë sur le Roman russe contemporain savent à quel degré la littérature russe est éloignée de la brume où se perdent parfois les littératures de Scandinavie ou d'autres pays moins septentrionaux encore, combien au contraire elle est vivante, réaliste, soucieuse de précision et d'exactitude minutieuse, un peu rude et dénuée de coquetterie, mais par cela même témoin d'autant plus sincère de l'âme russe.

Et c'est ainsi que M. Strannik étudie l'impuissance de vivre, le pessimisme, à travers l'œuvre de Tchékhow, dont on peut détacher cette phrase caractéristique : « La vie est organisée de telle façon et les rapports entre les êtres humains se sont compliqués d'une si incompréhensible manière qu'on a le frisson rien que d'y songer et que le cœur cesse de battre » : mais, que de générosités à travers ce pessimisme, et comme Tchékhow s'obstine à croire tout effort fécond, même quand il est suivi d'un échec, — fécond non pas pour le présent immédiat peut-être, mais pour l'avenir !

Puis, c'est l'esprit de vagabondage avec Gorki, qui, dans les milieux farouches où le jetait l'existence, a su trouver tout un monde de sensibilités inconnues, de tempéraments rêveurs et hardis, tout un flot de paroles et d'idées dont il s'est fait l'interprète puissant.

Puis, c'est Korolenko, le subtil, le tendre et le charitable, qui sonde la misère des isbas et des prisons, qui écoute les êtres mourir de faim et surtout nous les montre se perdant par ignorance.

Deux chapitres enfin traitent de la religion russe : l'un consacré à Tolstoï et à sa doctrine évangélique, exemple typique des déformations qu'un grand esprit, isolé de toute Eglise, peut faire subir à l'Evangile ; — l'autre aux Doukhobors, les « puritains » de Russie,